

Les aspects théoriques d'une revue de littérature visant à soutenir l'évaluation du programme du multiculturalisme

Rapport de stage

Présenté comme exigence partielle en vue de l'obtention de la Maîtrise en administration publique.

Option : Analyste

(Evaluation de programme)

Par

Bâna, François

Gatineau, Novembre 2017

Table des matières

Remerciements	iv
Listes	v
Figure	v
Abréviations	v
Résumé	vi
Introduction	1
1. Contexte	3
1.1 Description de la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien	3
1.1.1 Vision, mandat et raison d'être.....	3
1.1.2 Orientation stratégique et activités	3
1.1.3 Situation actuelle et enjeu.....	4
1.2 Besoin et conditions offertes par la Direction des services d'évaluation.....	5
1.2.1 Soutenir l'évaluation du programme du multiculturalisme par une revue de littérature	5
1.2.2 Conditions offertes pour réaliser la revue de littérature sur le multiculturalisme	5
1.3 Notre offre de services	5
2. Programme du multiculturalisme et alignement à la politique canadienne du multiculturalisme.....	6
2.1 Programme du multiculturalisme	6
2.1.1 Plus qu'un programme de subventions et de contributions.....	6
2.1.2 Une intervention sur la diversité linguistique et culturelle depuis 1971	6
2.1.3 Une clé pour comprendre le réflexe d'inclusion du Canada	6
2.2 Alignement du programme à la politique canadienne du multiculturalisme.....	7
2.2.1 Multiculturalisme et ou pluralisme.....	7
2.2.2 Au-delà d'un fait sociologique au Canada	7
2.2.3 Intérêt pour le gouvernement fédéral	8
3. Démarche évaluative du gouvernement fédéral et critique	10
3.1 Deux approches en quatre étapes pour affirmer la contribution d'un programme	10
3.2 Une démarche large requérant expérience et parfois assez de temps.....	11
3.3 Une mesure illustrée néanmoins limitée pour le programme du multiculturalisme.....	12
4 Affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée	13
4.1 Une terminologie, des concepts sous tension, trois messages clés et un consensus.....	13
4.1 Possibilité offerte par l'adaptation de la théorie de changement au programme.....	13
4.2 Des définitions et des justificatifs du modèle et de la démarche proposés.....	14
4.3 Une théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme.....	15
4.3.1 Présentation et analyse des données de la théorie	15
4.3.2 Synthèse de l'analyse des données de la théorie et élaboration de la théorie de base.....	17

4.3.3 Hypothèse à vérifier et justificatifs.....	17
4.3.4 Transformation de l'hypothèse à vérifier en hypothèse de recherche et opérationnalisation	18
4.4 Validité de la théorie de changement proposée.....	19
4.4.1 Pertinence : test de l'hypothèse à vérifier et validation de la théorie	19
4.4.2 Justificatifs: les autres considérations de la théorie de changement du programme en 2017	20
5. Affirmation de la contribution du programme du multiculturalisme en 2017.....	22
5.1 Théorie de changement et modèle logique du programme du multiculturalisme	22
5.2 Résultats de cette intervention, un objet du débat multiculturel canadien depuis 1971	22
5.3 Affirmer la contribution du programme du multiculturalisme, une façon de participer au débat	23
6. Notre résultat de recherche, une participation au débat multiculturel canadien.....	25
6.1 Fondement et orientation de notre participation.....	25
6.2 Thème de participation, sujet abordé et problématique traitée.....	25
6.3 Mode et arguments de participation	25
6.4 Éléments à prendre en compte à la lecture de notre point de vue	26
6.5 Point de vue remis à la Direction des services d'évaluation	26
6.6 Sources, références et mode de traitement de nos arguments de débat	27
7. Expérience de stagiaire en évaluation de programme	28
7.1 Séjour à la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien	28
7.2 Adaptation constante à l'équipe d'évaluation du programme du multiculturalisme	28
Conclusion.....	30
Lexique.....	31
Références	33
Annexes.....	36
1. Termes de référence de notre mandat.....	36
2. Modèles d'intervention sur la diversité culturelle et linguistique	37
3. Modèle logique du programme du multiculturalisme de 1999.....	39
4. Principaux constats par ligne d'enquête.....	40

Remerciements

Notre séjour à la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien est arrivé à son terme le 14 septembre 2017. Nous avons soumis la version finale de la revue de littérature visant à soutenir l'évaluation du programme du multiculturalisme le 13 septembre 2017.

Nous avons été accueillis par une charmante équipe à la Direction des services d'évaluation. À la fin de notre séjour, nous avons eu l'impression d'avoir rendu un bon service. Le mandat en lui-même était très excitant sur le plan intellectuel et l'encadrement sans faille. Ce séjour fut un privilège et un réel plaisir. Nous avons participé à l'évaluation du programme du multiculturalisme.

Alors que nous continuons d'explorer les opportunités de retour dans ce domaine professionnel et d'apprentissage, nous voulons sincèrement remercier tous ceux qui ont accompagné notre parcours pendant cette formation de Maîtrise en administration publique, ceux qui soutiennent nos efforts aujourd'hui et le feront les jours à venir.

Nous remercions tout le personnel administratif et le corps enseignant de l'École nationale d'administration publique. Mme Linda Boudreau, Directrice du Campus de l'Outaouais, pour tous ses conseils durant notre cheminement. Le personnel du Bureau de stage, qui nous fournissait l'information dont nous avons besoin sans parfois que notre demande soit adéquatement formulée. M. Jean-François Savard pour son orientation. M. Jean Serge Quesnel qui a accepté de suivre le déroulement de notre stage et sa disponibilité.

À toutes et à tous, nous disons encore merci.

Listes

Figure

Figure1. Modèle logique du programme du multiculturalisme en 1999	39
---	----

Abréviations

CIC	: Citoyenneté et Immigration Canada
DSE	: Direction des services d'évaluation
GC	: Gouvernement du Canada
PCH	: Patrimoine canadien
PSPAM	: Secteur des politiques stratégiques, de la planification et des affaires ministérielles
SCT	: Secrétariat du Conseil du Trésor
UPP	: Unité des pratiques professionnelles

Résumé

Les aspects théoriques de la revue de littérature remise à la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien le 13 septembre 2017 sont les cadres théorique et méthodologique de l'approche de recherche adoptée lors de notre recension des écrits sur le multiculturalisme. Ils s'articulent autour de la transversalité du mécanisme du programme du multiculturalisme. Cette notion est issue de la critique l'approche d'évaluation des programmes du gouvernement fédéral à l'aide du modèle théorique intégré. Le résultat de cette critique est adapté à la théorie du changement et transformé en hypothèse de recherche. L'opérationnalisation de cette démarche établit que l'évolution du programme du multiculturalisme entretient une faible relation avec les éléments de son contexte, que ce programme est un outil à partir duquel le gouvernement fédéral construit l'identité du Canada et qu'il est un symbole du Gouvernement du Canada. Le besoin continu et la pertinence de cette intervention sur la diversité linguistique et culturelle depuis son implantation, seraient donc plus une volonté politique qu'un établissement de la preuve de la contribution de ses activités à l'élimination de toutes formes de racisme en milieu de travail et dans la vie en communautés au Canada. La montée du terrorisme international à l'aube des années 2000 et ses récents développements ont néanmoins influencé négativement la perception multiculturelle des Canadiens. Le retour du programme du multiculturalisme à Patrimoine canadien en novembre 2015 semble être la réponse qu'en donne le Gouvernement libéral.

Mots clés : Aspects théoriques, revue de littérature, Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien, soutenir, évaluation, programme du multiculturalisme, transversalité du mécanisme, besoin continu, pertinence, volonté politique, établissement de la preuve, contribution, activités de programme, élimination des formes de racisme, milieu de travail, vie en communautés, Canada, Gouvernement libéral.

Introduction

Ce rapport présente les aspects théoriques de la revue de littérature sur le multiculturalisme remise à la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien le 13 septembre 2017. On y trouve aussi des éléments de contexte de ladite revue de littérature et notre expérience de stagiaire en évaluation de programme.

Il nous avait été demandé de produire une revue de littérature afin de contribuer à l'évaluation du programme du multiculturalisme. Selon les termes de référence de ce mandat, il s'agissait d'effectuer une analyse rétrospective du programme du multiculturalisme, de la politique canadienne du multiculturalisme et de la loi sur le multiculturalisme canadien et de rédiger un rapport de recherche (Annexe 1).

Le rapport de recherche escompté devait ressortir l'intention originelle du gouvernement fédéral, le contexte d'implantation et celui actuel du programme du multiculturalisme, les contextes d'élaboration de la politique canadienne du multiculturalisme et de création de la loi sur le multiculturalisme canadien et les principaux développements du programme du multiculturalisme depuis 1988¹. A cette fin, nous avons proposé une démarche qui associe la « théorie de changement » au « modèle théorique intégré »².

C'est qu'en fait, le Secrétariat du conseil du trésor suggère l'utilisation des approches d'évaluation axées sur la théorie pour examiner le besoin continu des programmes du gouvernement fédéral³. Pour les auteurs des *approches d'évaluation axées sur la théorie : concepts et pratiques* (SCT, 2012), l'utilisation de ces approches apporte des réponses aux limites des modèles d'évaluation expérimentaux (p. 1). Mais, au-delà de ce principal avantage et, des autres forces et faiblesses présentées dans ce guide méthodologique, l'utilisation du modèle qui y présenté, exposait notre résultat à plusieurs limites⁴.

Nous avons atténué ces limites en gardant en esprit que l'utilisation des approches d'évaluation axées sur la théorie vise à affirmer la contribution des activités d'un programme au changement social observé et, que c'est cette affirmation qui permet de conclure si un programme est pertinent ou non (SCT, 2012, pp. 8-11). De là, nous avons validé le modèle logique de notre démarche à l'aide des écrits consultés. Il s'agit d'une théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme.

¹ Ce propos est une traduction libre de l'Annexe 1.

² L'offre de services présentée le 02 mai avait été révisée le 02 juin à la suite de notre rencontre avec le mandant le 29 mai 2017.

³ Le « besoin continu du programme » est l'une de trois questions fondamentales des évaluations fédérales (SCT, 2012).

⁴ Ces limites ont deux origines : le programme du multiculturalisme n'est pas seulement un programme de subventions et de contributions (Section 2) et nous n'étions pas supposés avoir de contact avec le programme et les bénéficiaires du programme, mais nous devons nous servir de la théorie de changement dans notre démarche (voir Section 1).

Au final, notre utilisation de la théorie du changement lors de cette recension d'écrits a été une participation au débat actuel sur le multiculturalisme au Canada. C'est donc principalement les étapes de cette démarche que nous résumons dans ce rapport.

Outre cette introduction, ce rapport contient : (1) le contexte de notre stage, (2) le programme du multiculturalisme et son alignement à la politique canadienne du multiculturalisme, (3) la démarche évaluative du gouvernement fédéral et sa critique, (4) une possibilité d'affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée, (5) l'illustration de cette possibilité, (6) la présentation succincte de notre résultat de recherche et (7) notre expérience de stagiaire en évaluation de programme. Ce rapport se termine par une conclusion, un lexique, les références et des annexes.

1. Contexte

1.1 Description de la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien

La Direction des services d'évaluation (DSE) de Patrimoine canadien (PCH) se rattache au Secteur des politiques stratégiques, de la planification et des affaires ministérielles (PSPAM). Elle veille à ce que toutes les dépenses directes des programmes soient évaluées en fonction de leur pertinence et de leur rendement tous les cinq ans et que les programmes de paiement soient évalués selon la même périodicité⁵. Ces rôles lui sont conférés respectivement par la politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor et la loi sur la gestion des finances publiques.

1.1.1 Vision, mandat et raison d'être

La vision de la DSE est de fournir des « renseignements crédibles, opportuns et neutres sur la pertinence et le rendement des dépenses directes pour guider la prise de décision fondées sur les données probantes » (p. 10). Ces renseignements servent autant à la Haute gestion de PCH, à d'autres organismes centraux et administrateurs généraux qu'au Parlement et aux Canadiens « en complément de la reddition de compte gouvernementale à l'égard des résultats des programmes et des politiques » (p. 10). A cet effet, la DSE fournit « des évaluations de qualité » (p. 10) afin d'« appuyer la reddition de comptes, la prise de décisions, la gestion des dépenses et l'amélioration continue des programmes et de l'élaboration des politiques à PCH » (p. 10).

1.1.2 Orientation stratégique et activités

La DSE mène trois types d'activités, regroupés en deux catégories, dont la conduite des « projets d'évaluation ». C'est cette dernière qui la positionne stratégiquement au sein du PSPAM. Elle lui fait jouer un rôle important dans « l'élaboration de nouvelles politiques, la conception de programmes et l'efficacité opérationnelle » (p.10).

L'« efficacité opérationnelle » est l'objectif de la seconde catégorie des activités de la DSE. Elle regroupe les activités de soutien et de renforcement de la fonction d'évaluation. Ces deux autres activités sont réalisées par le biais d'une Unité des pratiques professionnelles (UPP) ; un organe de soutien dont les responsabilités sont « la planification, la reddition de compte, la liaison interne et externe, le développement des outils et documents d'orientation et la mise en œuvre des idées novatrices » (p. 10).

Le soutien de l'UPP permet à la DSE d'« assurer l'efficacité et l'efficience de la fonction d'évaluation » (p. 10) de PCH. Elle consiste à démontrer les « résultats aux Canadiens ». En ce sens, chaque année, la DSE réalise une dizaine de projets d'évaluation. Une fois par an, elle fait « un suivi systématique des

⁵ La description de la DSE est inspirée du *Plan d'évaluation ministériel 2017-2018 à 2021-2022* (DSE, 2017, pp. 10-11).

plans d'action de la direction » et ce, en réponse aux recommandations découlant des évaluations telles qu'approuvées par le Sous-Ministre.

1.1.3 Situation actuelle et enjeu

Au cours des trois dernières années, les progrès et les efforts de la DSE ont été orientés vers l'amélioration de « l'utilisation stratégique de l'évaluation » (p. 11) et le renforcement de son « impact pour le Ministère » (p. 11). Il en a résulté une évolution du rôle de l'évaluation au sein de PCH. Cette évolution se traduit aussi par la prévision de l'augmentation de la « demande de services-conseils en matière d'évaluation (...) [de] soutien aux groupes de travail internes [...] et de présentations au Conseil du Trésor » (p. 11). Telle est l'une des grandes lignes du *Plan ministériel d'évaluation 2017-2018 à 2021-2022* (DSE, 2017).

La seconde grande ligne de ce document stratégique de la DSE donne à penser que le soutien des initiatives de PCH passe par sa contribution « à certains projets d'expérimentation ». Ces derniers proviennent de la politique sur les résultats et sont des « cycles de planification et de reddition de comptes des projets d'expérimentation [...] et l'évaluation des résultats » (p. 11).

Il faudrait noter que la rapidité d'obtention des résultats pour éclairer les étapes suivantes des projets d'expérimentation contraste avec leur (cycle de) planification et de reddition de compte. Car, les délais de réalisation d'un projet d'expérimentation sont « plus courts que ceux des autres projets ». Alors que l'évaluation des résultats exige « des méthodes d'évaluation différentes ». Il s'agit donc d'une nouvelle façon d'évaluer les programmes au gouvernement fédéral.

Depuis le mois de juillet 2017, cette procédure est rendue exécutoire. Dit autrement, avec l'entrée en vigueur de la mise en œuvre de la politique sur les résultats, « l'évaluation pourrait jouer un plus grand rôle aux étapes de conceptualisation et de conception de nouveaux programmes » (p. 11). Ainsi, au lieu des évaluations cycliques sur cinq ans, la DSE devra s'attendre à réaliser des évaluations d'une autre nature : soit pour « garantir que la théorie des programmes est solide et bien articulée », soit pour s'assurer que le programme évalué « est en voie d'obtenir les résultats prévus ». Cette mutation se traduirait par une augmentation du volume de travail et donc par un besoin des ressources.

Cette situation et la prévision que nous en faisons, sont justifiées par l'entrée en vigueur de la politique sur les résultats et les progrès réalisés par la DSE ces trois dernières années. Elles auraient aussi motivé le besoin de production d'une revue de littérature de la DSE dans le cadre de l'évaluation du programme du multiculturalisme.

1.2 Besoin et conditions offertes par la Direction des services d'évaluation

1.2.1 Soutenir l'évaluation du programme du multiculturalisme par une revue de littérature

Selon la proposition de stage 4172C-PCAN⁶, la DSE a besoin d'un étudiant qui « travaillera sous la responsabilité d'une gestionnaire et participera aux principales activités de la direction et aux diverses étapes d'un projet d'évaluation ou en cours ».

Il y ressortait que le stagiaire participera à titre de membre d'une équipe, à la conduite d'évaluation de programme ; mènera des recherches et analyses d'un large éventail de politiques, programmes et initiatives afin de cerner les bonnes pratiques, les enjeux ainsi que les possibilités d'amélioration afin d'appuyer le processus d'évaluation et, produira des analyses statistiques, développera des outils de collecte de données qualitatives ou quantitatives, rédigera des résumés, préparera des présentations pour la prise de décision auprès de la gestion supérieure.

Le 02 mai 2017, les termes de cette proposition ont été clarifiés ainsi que l'offre subséquente. En substance, il s'agissait de soutenir l'évaluation débutante du programme du multiculturalisme par une revue de littérature selon les conditions du programme Coop du gouvernement fédéral.

1.2.2 Conditions offertes pour réaliser la revue de littérature sur le multiculturalisme

Les conditions offertes par la DSE avaient été présentées dans la proposition 4172C-PCAN et reprises dans la lettre d'offre de stage et son annexe. La durée du stage avait été modifiée. Ainsi, au lieu de 22 semaines, débutant le 01 mai 2017 et se terminant le 29 septembre 2017, comme prévu dans la proposition 4172C-PCAN, dans la lettre d'offre de stage datée du 26 mai 2017 et signée par la Directrice de la DSE, on y lit : « [...] il s'agit d'un emploi dans le cadre du Programme d'enseignement coopératif/internat (COOP) pour la période du 29 mai au 14 septembre. Vous travaillerez 37.5 heures par semaine, du lundi au vendredi [...] les données à traiter sont confidentielles ». C'est donc à l'intérieur de 14 semaines environ que nous devrions exécuter notre offre de services.

1.3 Notre offre de services

Soumise le 02 mai 2017, notre offre de services avait été révisée le 02 juin 2017, à la suite de notre rencontre avec le mandant le 29 mai 2017. La différence entre les deux offres de services est les dimensions qui devaient être abordées. L'offre révisée est limitée au « besoin continu ». L'approche proposée est une démarche essentiellement qualitative, avec trois axes, comportant chacun des objectifs spécifiques. Elle débute par la présentation du programme du multiculturalisme et sa relation avec la politique canadienne du multiculturalisme.

⁶ Il s'agit de l'offre de stage à laquelle nous avons postulé le 22 mars 2017. L'offre était affichée sur le site internet de l'ENAP.

2. Programme du multiculturalisme et alignement à la politique canadienne du multiculturalisme

2.1 Programme du multiculturalisme

Le programme du multiculturalisme est décrit dans l'Annexe C des *Débats* de la Chambre des Communes du vendredi 08 octobre 1971 (House of Commons, 1971, pp. 8581-8583). Cette annexe est une partie du discours du Premier Ministre Pierre Elliot Trudeau annonçant l'implantation d'une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue. Plusieurs auteurs interprètent cette allocution. Il en ressort notamment que le programme du multiculturalisme n'est pas seulement un programme de subventions et de contributions, mais aussi une intervention sur la diversité linguistique et culturelle et, une clé pour comprendre le réflexe d'inclusion du Canada.

2.1.1 Plus qu'un programme de subventions et de contributions

Sous la lunette de la terminologie en annexe de la politique sur les résultats (GC, 2017), le programme du multiculturalisme est plus qu'un programme de subventions et de contributions. Ses activités ne consistent pas uniquement à verser des subventions et/ou des contributions à un ou plusieurs bénéficiaires sur des sommes affectées par une loi de crédits et, la gestion de ce financement ne vise pas seulement l'élimination de toutes formes de discrimination dans la société canadienne afin de permettre à tous les Canadiens de participer pleinement à la vie de la société canadienne (CIC, 2012; Gatner, 1985; PCH, 2006; Biles, 2014). En fait, une autre partie du financement du programme du multiculturalisme est allouée aux célébrations commémoratives, aux activités festives, à la recherche sur le pluralisme ethnique au Canada, à la participation du Canada aux événements d'envergure internationale relatifs à la culture et toutes les autres activités pertinentes à la question de citoyenneté ou de construction de l'identité nationale (Choquet, 2015; Biles, 2014 ; CIC, 2012; Gatner, 1985; PCH, 2006).

2.1.2 Une intervention sur la diversité linguistique et culturelle depuis 1971

L'un des traits communs aux écrits recensés est que le programme du multiculturalisme est une intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle (CIC, 2012; Gatner, 1985; PCH, 2006; Biles, 2014). Cette intervention ressort cependant plusieurs modèles (Annexe 3). Ces derniers dégagent néanmoins quatre types d'activités, quatre catégories de résultats sur trois niveaux; quatre objectifs, dont trois stratégiques et un résultat stratégique (Annexe 4).

2.1.3 Une clé pour comprendre le réflexe d'inclusion du Canada

La substance des travaux de Biles (2014) établit que le programme du multiculturalisme est une clé pour comprendre le réflexe d'inclusion du Canada. Dans son élaboration, John Biles ne répond pas à sa propre

question⁷. Il en fait plutôt un objectif de recherche afin de nous aider à comprendre comment nous avons développé ce réflexe⁸. Sa démonstration comporte trois grands moments. Ce sont des définitions et descriptions respectives de l'identité nationale inclusive (pp. 14-22), de la pleine participation (pp. 22-31) et de la réduction de barrières systémiques et lutte contre la discrimination (pp. 31-35). Ces travaux lient empiriquement le programme du multiculturalisme, la politique canadienne du multiculturalisme et la loi sur le multiculturalisme canadien⁹.

2.2 Alignement du programme à la politique canadienne du multiculturalisme

2.2.1 Multiculturalisme et ou pluralisme

Les autres traits communs qui ressortent des écrits recensés sont l'absence d'une définition explicite de « pluralisme ». On trouve néanmoins plusieurs des synonymes dans différents travaux. La définition de « multiculturalisme », proposée par John Berry, Rudolf Kalin et Donald Taylor à la fin des années 70, revient dans plusieurs écrits. Il y ressort une certaine tension. Sabine Choquet (2015) synthétise cette tension. Les écrits consultés suggèrent aussi que le multiculturalisme et/ou pluralisme est plus qu'un fait sociologique au Canada.

2.2.2 Au-delà d'un fait sociologique au Canada

Le débat du multiculturalisme et/ou du pluralisme comme un fait sociologique est nourri par plusieurs auteurs. Toutefois, certains écrits établissent que ce « fait sociologique » est aussi littéralement « un fait politique ».

Chez Gatner (1985), « l'origine du pluralisme ethnique au Canada remonte aux Plaines d'Abraham, lorsque le futur Canada est devenu une colonie de la Grande-Bretagne » (p. 1). On est au XVIII^e siècle.

Ce propos reprend en apparence celui de Berry, Kalin, & Taylor (1977). Mais, pour Gatner (1985), le pluralisme et le multiculturalisme - comme un fait de société¹⁰, retiennent l'attention du gouvernement fédéral¹¹. Ils sont donc loin d'être simplement un fait sociologique. Marc Leman (1999), Michael Dewin (2009 ; 2013), John Biles (2014) et Sabine Choquet (2015) le mentionnent aussi dans leurs travaux.

⁷ La question est contenue dans le titre de sa contribution : «The Government of Canada's Multiculturalism Programm: Key to Canada's Inclusion Reflex? (Jedwab, 2014, pp. 11-52).

⁸ Traduction libre de «this chapter seeks to help us understand how we developed this reflex» (Biles, 2014, p. 14).

⁹ Le tableau de la page 13 juxtapose la politique canadienne du multiculturalisme à la loi sur le multiculturalisme canadien.

¹⁰ Il s'agit de la section introductive de ses travaux (pp. 1-3). A la seconde section (pp. 4-6), Joe Gatner (1985) présente les conditions objectives du passage du pluralisme ou multiculturalisme (fait sociologique) de la sphère sociale (problème social) à l'agenda politique (problème politique).

¹¹ Gatner (1985) parle de «reconnaissance officielle» (p. 4). Il s'agit du passage du pluralisme vers le multiculturalisme.

Ensuite, dans son introduction, Gatner (1985) décrit le « pluralisme ethnique au Canada » (p. 1). Il l'assimile à une mosaïque et à une « future mosaïque » (p. 1). Cette section de son élaboration se termine par : « la mosaïque canadienne continuera certainement de croître et les proportions des divers groupes de se modifier, mais ses composantes ethniques principales sont maintenant bien en place » (p. 3).

Le ton de cette phrase et la fin l'introduction de Gatner (1985) reviennent dans plusieurs travaux. Ceux de John Biles en 2014 et de Sabine Choquet en 2015 en sont une illustration.

La recension d'écrits de Choquet (2015, pp. 105-111) ressort trois définitions du multiculturalisme: (1) « un concept descriptif désignant un fait social : celui de la coexistence d'une pluralité de cultures au sein d'un même pays » (p. 105) ; (2) « un courant de pensée prônant la reconnaissance politique [du] pluralisme culturel » (p. 106) et, (3) un ensemble de « mesures politiques concrètes mises en place dans quelques pays, tels l'Australie ou le Canada, pour reconnaître et prendre en compte la diversité culturelle de la population » (p. 107). Ces définitions sont nourries avec les travaux de « grands noms » de la littérature scientifique traitant du multiculturalisme. Le propos de Sabine Choquet rejoint les présentations du multiculturalisme canadien de Marc Leman (1999) et de Michael Dewin (2009 ; 2013).

Enfin, les écrits référés dans cette section¹² lient le multiculturalisme au fonctionnement actuel des gouvernements (Kymlicka, 2014; Kymlicka, 2016). Lien que Sabine Choquet (2015) ressort en posant le multiculturalisme comme « un mode de gestion politique de la diversité culturelle présente sur le territoire » (p. 107). C'est cette diversité qui semble intéresser le gouvernement fédéral.

2.2.3 Intérêt pour le gouvernement fédéral

En fait, le gouvernement fédéral souhaite augmenter la diversité de la population canadienne et enrichir le Canada sur le plan culturel (Boily, 2017; D'Aoust, et al., 2017; Gatner, 1985; House of Commons, 1971). A cette fin, il réforme sa politique d'immigration (D'Aoust, et al., 2017, pp. 14-15). Par exemple, en 1962, il abolit « les critères de race et de nationalité [...] La sélection [des immigrants] se concentre sur l'éducation, les qualifications professionnelles et techniques » (p. 14). En 1966, il accentue le recrutement des immigrants qualifiés et resserre les contrôles sur le système de parrainage. En 1967, il adopte un nouveau règlement visant à « contrôler l'immigration familiale par le biais d'une procédure où une personne, dite le parrain, initie la demande pour une autre personne, dite la personne parrainée » (p. 15).

Par rapport à l'enrichissement culturel du Canada, le gouvernement fédéral mandate la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme établie en 1963, d'examiner toute la question du pluralisme ethnique et culturel au Canada et l'état des diverses cultures et langues qu'on y trouve.

¹² Nous parlons de la Section 2.2.2 de ce rapport de stage.

La recherche de la Commission royale visait en priorité les groupes ethniques non britanniques et français (Gatner, 1985). Son Rapport d'enquête établit que les groupes ethniques minoritaires du Canada peuvent aussi contribuer à l'enrichissement économique du pays (House of Commons, 1971; Gatner, 1985).

Plusieurs conditions doivent cependant être remplies pour que cette contribution soit effective et significative. L'une d'elles est la lutte contre le racisme et la réduction des barrières systémiques (Biles, 2014, pp. 31-35; Gatner, 1985, pp. 6-8; House of Commons, 1971, p. 8545). C'est dans cette optique que le gouvernement fédéral semble agir sur la diversité linguistique et culturelle (GC, 2017; Biles, 2014; Gatner, 1985; Kymlicka, 2016; CIC, 2012; PCH, 2006; Kymlicka, 2014).

En résumé, la littérature sur le programme du multiculturalisme et son alignement à la politique canadienne du multiculturalisme ne ressort pas de définition claire du programme du multiculturalisme. Elle dégage aussi l'existence de deux concepts désignant la même réalité ou presque. Ces constats rendaient l'utilisation de la théorie de changement délicate et nécessaire, qui est cependant critique de la démarche d'évaluation de programme du gouvernement fédéral.

3. Démarche évaluative du gouvernement fédéral et critique

3.1 Deux approches en quatre étapes pour affirmer la contribution d'un programme

La première approche évaluative de cette démarche est une « évaluation réaliste ». Le gouvernement fédéral se sert du modèle élaboré par Pawson et Tilley (1997 ; 2006). Ce modèle postule à l'efficacité d'une intervention comme dépendant « des mécanismes sous-jacents à l'œuvre dans un contexte donné » (p. 8). La proposition de Ray Pawson et Nick Tilley se résume au résultat d'une intervention comme la somme de son mécanisme et de son contexte¹³.

La seconde approche évaluative de la démarche du gouvernement fédéral est composée de trois approches de théorie du changement¹⁴. Ces dernières consistent « à élaborer une théorie du changement pour l'intervention indiquant le fonctionnement prévu de l'intervention et exposant les hypothèses qui sous-tendent la théorie » (p. 10).

L'élaboration d'une théorie de changement comporte quatre étapes inspirées des travaux de Blamey et Mackenzie (2007, p. 444). La première, consiste à échanger avec les responsables de la mise en œuvre du programme¹⁵. La seconde étape est la définition d'une « série de mini-théories potentielles qui mettent en corrélation les divers contextes d'un programme et les multiples mécanismes permettant la mise en œuvre du programme en vue de l'obtention des différents résultats » (p. 11). La troisième, est la conduite d'« une enquête sur les résultats liés à ces mini-théories »¹⁶. La quatrième étape est une formulation des « théories provisoires sur ce qui fonctionne [...] dans des circonstances précises » (p. 11).

Toutes ces étapes visent à prouver dans quelle mesure « l'intervention a changé le cours des choses » (p. 11) c'est-à-dire à dire, si le changement social observé est en partie le résultat des activités d'un programme. Il s'agit donc d'une conclusion qui découle de l'analyse des résultats d'un programme à partir de sa théorie.

Les auteurs des *approches d'évaluation axées sur la théorie : concepts et pratiques* à la section 4 (pp. 8-12) résument cette démarche par l'affirmation de la contribution est égale à la théorie du changement

¹³ L'équation est: *Résultat* = *Mécanisme* + *Contexte*. Où *Résultat* est le changement (social observable), *Mécanisme*, les « éléments de l'intervention qui déclenchent le changement » et *Contexte*, les autres éléments qui auraient contribué au changement observé (SCT, 2012).

¹⁴ Il s'agit de l'évaluation axée sur la théorie de Carol Weiss (1995, 2000), de l'évaluation fondée sur la théorie de Chen (1990) et de l'analyse de contribution de John Mayne (2001). Le point commun de ces auteurs est qu'ils « élaborent tous une théorie du changement pour l'intervention, puis vérifient la mesure dans laquelle leur théorie correspond à ce qui est observé » (SCT, 2012, p. 10).

¹⁵ Cette (première) étape vise la compréhension du but du programme, la nature de la population cible, les genres de contextes et de milieux dans lesquels serait exécuté et les théories prédominantes sur l'efficacité de l'intervention (SCT, 2012). Il s'agit de l'élaboration du modèle logique et de la théorie du programme.

¹⁶ Cette enquête consiste à « dresser un portrait qualitatif et quantitatif du programme en action » (SCT, 2012, p. 11).

confirmée plus les autres facteurs déterminants clés pris en compte¹⁷. Démontrer si l'intervention a changé le cours des choses renverrait donc à ce que Mayne (2001) nomme « attribution ».

Les travaux de John Mayne (2001) ressortent plusieurs avantages mais aussi des inconvénients. L'utilisation des approches d'évaluation axée sur la théorie est leur cadre. Les auteurs du *Guide méthodologique* du SCT de 2012 en font une économie (pp. 23-34). Nous dégageons les grandes lignes de leur propos ci-dessous et proposons une critique à chacune d'elles.

3.2 Une démarche large requérant expérience et parfois assez de temps

La démarche évaluative du gouvernement fédéral est large. Elle permet donc de couvrir une gamme variée d'interventions. Puisque ses approches sont flexibles. Elles peuvent être utilisées quand d'autres approches ne peuvent l'être¹⁸. Ces approches « donnent la possibilité aux évaluateurs et aux gestionnaires de l'intervention de formuler une description de la contribution qui a du sens pour les personnes concernées (...). [Elles] ouvrent la boîte de l'intervention du programme et [permettent de] comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas » (p. 29). Elles « permettent [aussi] de formuler des conclusions sur les liens de cause à effet démontrés par une intervention [et enfin, elles] peuvent contribuer à tirer davantage profit des données actuelles et à centrer la collecte de nouvelles données sur des aspects présentant des lacunes importantes » (p. 29).

Par contre, l'utilisation de la démarche du gouvernement fédéral requiert une certaine expérience. Ses approches « ne fournissent pas une mesure quantitative de l'étendue de la contribution d'une intervention » (p. 29). Leur « développement est parfois difficile » (p. 29). D'abord, parce que l'élaboration de la théorie de changement qui les supportent peut demander passablement de temps et exiger tout un lot de données. Et, parce qu'il est possible que plus d'une théorie de changement soit avancée. Au final, il faut trouver celle qui fonctionne, c'est-à-dire déterminer la théorie du changement qui correspond le plus à la réalité. Le SCT suggère alors de mettre chacune des théories avancées à l'essai. Les évaluateurs et les organisations doivent disposer du temps à cette fin. Ce qui n'est pas toujours le cas (Rogers, 2014; Laing & Todd, 2015; Partner, 2012).

Le SCT propose néanmoins des mesures visant à maximiser l'utilisation des approches d'évaluation axées sur la théorie. La mesure proposée pour les programmes de subventions et de contributions est néanmoins limitée pour le programme du multiculturalisme (voir aussi Section 2.1.1).

¹⁷ Cette formule est l'objet de la critique et du modèle que nous présentons à la Section 4 de ce rapport.

¹⁸ C'est le cas par exemple les modèles expérimentaux qui « mesurent habituellement tant les résultats de référence que les résultats finaux associés à une intervention » (SCT, 2012, p. 1).

3.3 Une mesure illustrée néanmoins limitée pour le programme du multiculturalisme

La mesure que propose le SCT consiste à débiter l'utilisation des approches d'évaluation axées sur la théorie en les appliquant aux interventions de moindre envergure ou relativement simples (SCT, 2012, p. 30). Cette démarche permet aux évaluateurs d'acquérir de l'expérience et ainsi de surmonter facilement les limites y relatives. Les auteurs du guide méthodologique du SCT de 2012 étayaient cette mesure avec quatre cas¹⁹. Celle des programmes de subventions et de contributions avait retenu notre attention. Le programme du multiculturalisme pouvait y être associé (voir Section 2.1.1).

Pour le SCT (2012), il faudrait élaborer deux théories du changement. La première est destinée au ministère et la seconde aux organisations bénéficiaires.

La théorie du changement destinée au ministère comporte des hypothèses et des opinions expliquant pourquoi l'organisation destinataire est « capable, avec les fonds supplémentaires et un potentiel renforcement de capacités, de fournir aux Canadiens les services améliorés prévus et d'offrir les avantages attendus » (p. 31). Elle permet au ministère de « formuler des affirmations plus crédibles concernant les améliorations apportées grâce aux fonds reçus au moyen de la vérification des théories du changement en causes » (p. 31). En plus, « lorsque la théorie du changement tient lieu de cadre [d'évaluation], les entrevues, les groupes de discussion et les études de cas pourraient fournir des informations plus précises sur la robustesse des théories [élaborées] » (p. 31).

En scrutant cette suggestion et ses deux arguments, il ressort que le modèle proposé²⁰ s'adresse aux démarches où l'évaluateur est en contact avec les bénéficiaires du programme et le programme (Laing & Todd, 2015; Partner, 2012; Rogers, 2014). Il nous fallait donc l'adapter à la nature et aux objectifs de notre recherche²¹. Cette adaptation est nommée ci-après « affirmer la contribution d'un programme à l'aide d'une théorie de changement validée ».

¹⁹ Les trois autres cas sont les *évaluations des politiques*, les *initiatives horizontales* et les *interventions à faible risques* (pp. 31-33)

²⁰ Il faudrait se rappeler que les mesures du SCT visent à maximiser l'utilisation des approches d'évaluation axée sur la théorie et que nous nous intéressons à celle relative aux programmes de subventions et de contributions.

²¹ Notre revue de littérature devait couvrir plus de quarante années d'activités d'une intervention qui ne se trouve pas dans la typologie d'utilisation des approches axées sur la théorie pour évaluer des problèmes de cause à effet dans divers types d'interventions (pp. 31-37) que propose le SCT en 2012.

4 Affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée

4.1 Une terminologie, des concepts sous tension, trois messages clés et un consensus

Le premier message clé de la tension autour de la terminologie et des concepts des approches d'évaluation axées sur la théorie²² est qu'une évaluation axée sur la théorie est un « modèle analytique conceptuel et non une méthode ou une technique précise (...) [Elle est] une façon de structurer et d'effectuer une analyse dans le cadre d'une évaluation » (SCT, 2012, p. 2).

Ce premier message laisse entendre qu'il est possible de « valider une théorie de changement ». Ce d'autant plus qu'une théorie de changement est, non seulement, « l'histoire de ce qui devrait arriver dans les flèches qui relient les encadrés d'un modèle logique traditionnel » (SCT, 2012, p. 2) mais aussi, « un modèle logique qui a été décrit et expliqué, en particulier dans l'optique des liens de causalité entre les extrants et les différents niveaux de résultats » (SCT, 2012, p. 2). Ces définitions sont respectivement les second et troisième messages clés de la tension sus évoquée.

Le consensus des auteurs sur cette tension est que les approches d'évaluation axées sur la théorie « utilisent une théorie de changement explicite pour formuler les conclusions quant à la contribution d'une intervention eu égard aux résultats observés (...) [et qu'elles] constituent une logique d'enquête » (p. SCT, 2012). Il y aurait alors plusieurs possibilités d'« affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée ». Nous avons utilisé celle qu'offre l'adaptation de la théorie de changement au programme.

4.1 Possibilité offerte par l'adaptation de la théorie de changement au programme

Cette possibilité est une vérification d'hypothèse que nous avons tirée des travaux de Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard (2015). Ces auteurs présentent le processus de prise en charge d'un problème social par les pouvoirs publics (pp. 159-187). Le processus présenté est la « mise à l'agenda politique ». L'hypothèse vérifiée est « le processus de mise à l'agenda politique » (pp. 172-184). Le lien entre ces deux notions²³ et la théorie du changement, est l'« histoire causale ».

L'histoire causale est une notion qu'utilise Deborah A Stone en 1989. Elle permet de visualiser la dynamique de l'agenda politique. Cette dernière est marquée par la concurrence des problèmes publics et le changement des priorités du gouvernement (Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard, 2015, pp. 185-187).

²² Les travaux de Laing & Todd (2015), Partner (2012) et Rogers (2014) en sont une illustration. Le guide du SCT (2012) fait aussi une synthèse des écrits de plusieurs auteurs.

²³ La « mise à l'agenda politique » et le « processus de mise à l'agenda politique » sont des notions issues du modèle théorique intégré, le cadre d'analyse des politiques publiques que proposent Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard (2015).

Relativement donc à cette dynamique de l'agenda politique, Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard (2015) montrent que le nombre d'éléments qui causent un problème social n'influencent pas sa mise à l'agenda politique. La quantité de causes d'un problème social et sa mise à l'agenda sont neutralement liées, notamment dans une analyse limitée à l'opérationnalisation des problèmes sociaux²⁴. Pour eux, la prise en compte du nombre de causes d'un problème social vise simplement à rendre compte de sa « complexité politique [...] et programmatique (...), sa capacité à être exprimé sous forme monétaire [...] ou de son degré d'interdépendance avec d'autres problèmes publics » (pp. 172-176).

Dit simplement, la prise en charge d'un problème social, devenu public par un gouvernement, est faiblement plus une démonstration scientifique qu'un justificatif de l'action publique envisagée. En ce sens, l'histoire causale est synonyme à « volonté politique », définie comme « ce que les gouvernements choisissent de faire ou de ne pas faire »²⁵.

4.2 Des définitions et des justificatifs du modèle et de la démarche proposés

- « Affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée » peut être vu comme une démarche au cours de laquelle l'évaluateur et les parties prenantes au processus ne sont pas en contact.
- Une « théorie de changement validée » est celle dont le modèle logique n'est pas confirmé à l'aide des données primaires du programme. Elle diffère d'une « théorie de changement confirmée », vue comme le résultat d'une triangulation des données secondaires et primaires du programme (SCT, 2012).
- « Valider une théorie de changement » veut dire l'obtenir à l'aide d'une triangulation des données secondaires des modèles logiques du même programme.

Sur la base de ces définitions²⁶, la validation d'une théorie de changement est un processus qui consiste à s'inspirer d'un modèle logique extrait d'une source fiable et interne au programme (modèle logique de base) et à confronter la théorie qui en ressort (modèle logique théorique) à celle qui se dégage des travaux d'origine académique/scientifique (modèle logique scientifique). Pour être valide, la théorie de

²⁴ « Problem definition is a process of image making, where the images have to do fundamentally with attribution cause, blame, and responsibility. Conditions, difficulties, or issues thus do not have inherent properties that make them more or less likely to be seen as problem or to be expanded. Rather, political actors deliberately portray them in ways calculated to gain support for their side. And political actors, in turn, do not simply accept causal models that are given from science or popular culture or any other source. They compose stories that describe harms and difficulties, attribute them to actions of other individuals or organizations, and thereby claim the right to invoke government power to stop the harm" (Stone, 1989, p. 282 cité par Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard, 2015, p. 173).

²⁵ Il s'agit d'une définition de la notion de « politique publique ». Le propos est de Dye (1972, p. 1972, p. 18, 1984, p. 1) cité par Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard (2015, p. 41).

²⁶ Nous proposons un lexique à la fin de ce rapport en guise de complément à ces définitions.

changement du modèle logique théorique doit être sensiblement la même que celle du modèle logique de base.

Ces définitions et les précisions qui en découlent se joignent autour de notre proposition d'affirmer la contribution d'un programme avec une théorie de changement validée. Cette démarche est justifiée par les termes de notre mandat²⁷ mais où le caractère théorique de la démarche prédisposait le résultat à plusieurs limites.

Le modèle théorique intégré²⁸ en fournissant un lien théorique entre la politique canadienne du multiculturalisme, la loi sur le multiculturalisme canadien et le programme du multiculturalisme, offre une mesure d'atténuation desdites limites. Il complète et vérifie celui tiré des travaux de John Biles (2014).

En fait, l'idée de la prise en charge d'un problème social devenu public par l'Etat comme un justificatif de l'action publique envisagée et sa déduction - histoire causale comme synonyme à volonté politique (Section 4.1), sont vraies avec la prise en charge de la réclamation des groupes ethniques minoritaires survenue au milieu des années 60 au Canada (Section 2.2.2), au regard de l'intérêt du Gouvernement du Canada au pluralisme et au multiculturalisme (Section 2.2.3). Dès lors, il nous était possible d'élaborer une théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme.

4.3 Une théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme

4.3.1 Présentation et analyse des données de la théorie

L'implantation d'une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue est vue comme un changement de cadre du débat de la revalidation identitaire (Section 2.2.2). Dans l'alignement du programme du multiculturalisme comme découlant de la politique canadienne du multiculturalisme et de ce programme comme une intervention sur la diversité linguistique et culturelle (Section 2.2), l'élimination de toutes formes de discrimination de la société canadienne semble avoir été le changement de social escompté en 1971. Plusieurs auteurs observent les effets de cette intervention et; ses deux évaluations administratives établissent sa pertinence.

La première partie de cette idée est donc vraie. La seconde partie - un changement social escompté en 1971, est une idée à confirmer.

Les circonstances immédiates d'élaboration d'une politique du multiculturalisme sont une partie des éléments du contexte d'implantation du programme du multiculturalisme. L'expérience du

²⁷ Notre mandat parle d'une « analyse rétrospective de la politique canadienne du multiculturalisme, de la loi sur le multiculturalisme canadien et du programme du multiculturalisme » (voir aussi Section 1.2.1).

²⁸ C'est le nom du cadre d'analyse des politiques publiques que proposent Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard, (2015)

gouvernement fédéral en gestion de conflit identitaire est la seconde. L'ensemble forme le contexte d'élaboration de la politique canadienne du multiculturalisme (Section 2.2.1).

Ces éléments de contexte de l'implantation du programme du multiculturalisme n'établissent pas que l'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme est une révision de cadre du débat de la revendication identitaire. Le mécanisme ayant présidé à l'implantation de cette politique manque à l'équation du changement social qui aurait été souhaité à l'implantation du programme du multiculturalisme²⁹.

Le discours du Premier Ministre Pierre Trudeau du 08 octobre 1971 qui ressort d'autres éléments de contexte d'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme contiendrait alors les éléments qui peuvent établir que l'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme est une révision du cadre du débat identitaire au Canada³⁰.

Les éléments du discours du Premier Ministre d'intérêt sont l'idée³¹ qui guide l'enquête de la Commission royale et sa conviction³² au cours de cette démarche, le partage desdites idée et conviction par le gouvernement fédéral et, l'espoir que place le Premier Ministre Pierre Elliot Trudeau au fait que les Canadiens les partagent aussi³³.

Ces cinq éléments forment la volonté du gouvernement fédéral³⁴ à réviser le cadre du débat identitaire au début des années 70. C'est-à-dire le mécanisme qui aurait présidé à l'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme³⁵. Ce mécanisme aurait un lien avec celui de la théorie d'implantation du programme du multiculturalisme. Notamment, si l'on considère la loi sur le multiculturalisme canadien comme un cadre juridique de la revendication identitaire au Canada, la politique canadienne sur le multiculturalisme comme son espace politique et le programme du multiculturalisme, comme un outil de mise en œuvre des solutions qui y sont adoptées³⁶.

²⁹ Cette idée est formulée et vérifiée selon l'équation de la théorie de changement : *Résultat = Mécanisme + Contexte*

³⁰ Selon l'équation: *Conclusion formulée = Théorie de changement confirmée + Autres facteurs déterminants clés pris en compte*

³¹ «there cannot be one cultural policy for Canadians of British and French origin, another for the original peoples and yet a third for all others» (House of Commons, 1971, p. 8545).

³² «adherence to one's ethnic group is influenced not so much by one's origin or mother tongue as by one's sense of belonging to the group, and by [...] the group's collective will to exist» (House of Commons, 1971, p. 8545).

³³ Il affirme: «It was the view of the royal Commission, shared by the government, and I am sure, by all Canadians » (House of Commons, 1971, p. 8545)

³⁴ La volonté du gouvernement fédéral est sa « volonté politique » (voir Section 4.1 et Section 2)

³⁵ Puisque le programme du multiculturalisme ou encore l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle découle de la politique canadienne du multiculturalisme (Section 2.2 et Section 4.1) .

³⁶ Tel est le lien théorique entre la loi sur le multiculturalisme canadien, la politique canadienne sur le multiculturalisme et le programme du multiculturalisme. Il est établi à l'aide de la critique des clés d'analyse des politiques publiques (Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard, 2015, pp. 33-142).

4.3.2 Synthèse de l'analyse des données de la théorie et élaboration de la théorie de base

Parmi les idées établies aujourd'hui par rapport au programme du multiculturalisme, on a (1) le programme du multiculturalisme découle de l'existence d'une politique canadienne sur le multiculturalisme; (2) l'implantation d'une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue est une révision de cadre du débat identitaire et (3) le programme du multiculturalisme contribue à la lutte contre la présence du racisme latent et manifeste en milieu de travail et dans la vie en communautés (Section 2).

La troisième idée laisse entendre qu'en 1971, les circonstances d'élaboration d'une politique du multiculturalisme au Canada sont le contexte et le mécanisme qui conduisent à l'implantation d'une intervention de lutte contre la présence de toutes formes de discrimination dans la société canadienne.

Cette troisième idée paraît « fautive », au regard des circonstances d'élaboration de la politique canadienne du multiculturalisme (Section 2). Elle l'est encore plus, si l'on considère « vraie » la seconde et, notamment parce que la première est « vraie ».

Et puisque, le résultat d'une intervention est la somme du mécanisme en œuvre et du contexte d'implantation de ladite intervention, l'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme résulterait alors des circonstances lointaines d'élaboration de la politique canadienne du multiculturalisme et des éléments du discours du Premier Ministre. Car, ce sont ces derniers qui fondent les interprétations de la politique du multiculturalisme comme une révision de cadre du débat canadien sur la revendication identitaire (Section 2). Il s'agit donc de l'hypothèse à vérifier dans cette élaboration d'une théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme.

4.3.3 Hypothèse à vérifier et justificatifs

L'hypothèse à vérifier est l'idée qui démontre en 1971 que le programme du multiculturalisme contribuera à l'élimination de toutes formes de discrimination dans la société canadienne. Elle est une partie de l'équation qui permet d'affirmer que le programme du multiculturalisme contribue à la lutte contre la présence des attitudes racistes dans la société canadienne de 1971 à 2012. L'autre partie de l'égalité est formée des « autres facteurs déterminants clés pris en compte ».

Pour que cette égalité s'établisse, il faudrait que les « autres facteurs déterminants clés pris en compte » correspondent au mécanisme en œuvre dans la lutte contre la présence de toutes formes de discrimination entre 2012 à 2017. Comme ce mécanisme est connu au même titre le résultat de l'intervention et son contexte (Section 2), l'hypothèse à vérifier est la transversalité du mécanisme du

programme du multiculturalisme de 1971 à 2017. Il fallait la transformer en hypothèse de recherche et l'opérationnaliser³⁷.

4.3.4 Transformation de l'hypothèse à vérifier en hypothèse de recherche et opérationnalisation

Lors de la transformation de l'hypothèse à vérifier en hypothèse de recherche, « la transversalité du mécanisme du programme du multiculturalisme de 1971 à 2017 » était devenue « le caractère transversal du mécanisme de l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle de 1971 à 2012 influence l'évolution du programme du multiculturalisme de 2012 à 2017 ».

Les variables de notre hypothèse de recherche sont: « caractère transversal de l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle de 1971 à 2017 » et « élimination de toutes les formes de discrimination dans la société canadienne de 2012 à 2017 ». Leur lien est « le besoin du programme du multiculturalisme entre 2012 et 2017 »³⁸.

Le « caractère transversal de l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle 1971 à 2017 » veut dire que toute action entreprise par le gouvernement fédéral par rapport au multiculturalisme est relativement constante de 1971 à 2017 sur l'espace territorial canadien.

L'« élimination de toutes formes de discrimination dans la société canadienne de 2012 à 2017 » est l'éradication de tout comportement raciste en milieu de travail et en communautés entre 2012 et 2017.

Le « besoin du programme du multiculturalisme en 2017 » est la nécessité établie par les problèmes engendrés par la présence de comportements racistes en milieu de travail et en communautés au Canada entre 2012 et 2017.

Il nous fallait donc rassembler les extraits des écrits recensés qui démontrent que toute action entreprise par le gouvernement fédéral, par rapport au multiculturalisme, depuis le changement de cadre du débat identitaire et, visant l'élimination de tout comportement raciste, en milieu de travail et en communautés, dans une relation avec les problèmes que ces comportements racistes peuvent engendrer, et leurs effets sur les Canadiens, indépendamment du lieu de leur apparition, ressortent les éléments qui justifieraient le besoin continu et la pertinence du programme du multiculturalisme depuis 1971³⁹.

³⁷ La transformation de l'hypothèse à vérifier en hypothèse de recherche et l'opérationnalisation de cette dernière nous permettaient de dégager, au cas où elle était confirmée, les propos des auteurs qui justifieraient la pertinence du programme du multiculturalisme. Le cas échéant, nous devrions conclure que le programme du multiculturalisme n'est pas pertinent en 2017. Ce qui n'est pas vrai (voir Section 2.2).

³⁸ En réalité, ce lien va de 2014 à 2017, parce que John Biles (2014) établit la flexibilité du programme du multiculturalisme entre 1971 et 2014 (Section 2.1.3).

³⁹ Ces éléments sont des extraits que nous avons regroupés par ligne d'enquête dans un classeur Excel pour les fins de traitement.

Les indicateurs retenus⁴⁰ étaient: «continuité de l'action du gouvernement fédéral sur le multiculturalisme»; «absence de comportements racistes en milieu de travail et/ou en communautés»; «diminution de comportements racistes en milieu de travail et/ou en communautés»; «persistance des problèmes issus de comportements racistes et leurs effets sur les Canadiens».

Enfin, il nous fallait établir la validité de la théorie de changement construite. Ce que nous avons fait à l'aide des deux étapes restantes sur les quatre présentées dans le guide méthodologique du SCT (Section 3.1).

4.4 Validité de la théorie de changement proposée

4.4.1 Pertinence : test de l'hypothèse à vérifier et validation de la théorie

La transversalité du mécanisme du programme du multiculturalisme de 1971 à 2017⁴¹ suggère que les théories du programme du multiculturalisme en 1971 et en 2012 d'une part et, les liens entre le programme du multiculturalisme et la politique du multiculturalisme d'autre part, vérifient et confirment l'hypothèse empirique⁴² de l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle en 2017.

La théorie de changement du programme du multiculturalisme en 2017 se résume alors à deux égalités. La première est que la révision du cadre du débat identitaire est la somme des cinq éléments de l'élaboration d'une politique canadienne du multiculturalisme et de l'intérêt du gouvernement fédéral au pluralisme et au multiculturalisme. La seconde est que l'implantation d'une politique canadienne du multiculturalisme, vue comme une révision du cadre du débat identitaire est la somme de la volonté du gouvernement fédéral à réviser le cadre de ce débat et des cinq éléments de l'élaboration d'une politique canadienne du multiculturalisme (voir aussi Section 2).

Ces égalités établissent la pertinence de notre proposition. En ce sens, elles sont obtenues à partir du résultat stratégique de l'architecture des activités du programme du multiculturalisme de 1999 à 2012. Comme des hypothèses d'intervention, les deux égalités sont empiriquement vérifiées par les évaluations de 2006 et 2012 (Section 2 et Annexe 4). Il faudrait cependant adjoindre d'autres considérations de la théorie élaborée à ce résultat stratégique pour qu'elles soient sensiblement les mêmes en 2017. Ce sont ces autres considérations qui justifient notre proposition.

⁴⁰ La liste de ces indicateurs est presque infinie dans l'intervalle 1971-2017. Cette liste obéit en fait à plusieurs logiques. L'une d'elle est « l'identité nationale est une construction permanente » (Choquet, 2015 ; Bourdieu, 1980).

⁴¹ Nous la percevons comme « l'ensemble des éléments issus des écrits recensés dont les auteurs voient le programme du multiculturalisme comme une intervention contribuant à l'élimination de toutes formes de discrimination de 1971 à 2017 » (voir aussi Section 4.3.4).

⁴² Il s'agit de l'hypothèse établie en 2006 et en 2012 et selon laquelle, les activités du programme du multiculturalisme contribuent à l'édification d'une société canadienne inclusive.

4.4.2 Justificatifs: les autres considérations de la théorie de changement du programme en 2017

Les autres considérations de la théorie proposée sont les hypothèses, risques et les autres éléments à prendre en compte lors de l'utilisation de la théorie de changement adaptée au programme du multiculturalisme.

Trois autres hypothèses se dégagent de la théorie de changement élaborée. La première est l'absence d'une politique canadienne du multiculturalisme et donc à celle d'un programme du multiculturalisme. Cette hypothèse est nulle. La politique canadienne du multiculturalisme et le programme du multiculturalisme existent. L'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle est aussi continue depuis 1971 (Section 2). Aucun risque n'y est donc associé.

La seconde hypothèse est la baisse de l'intérêt du gouvernement fédéral au pluralisme et au multiculturalisme. Les risques associés à cette hypothèse sont la politique d'immigration du gouvernement fédéral est réduite au strict minimum; le Canada est fermé au monde; la diversité linguistique et culturelle reste ce qu'elle est aujourd'hui. A terme, le programme du multiculturalisme cesse d'être un symbole du Canada. Ces risques sont faibles. Car, vers les années 90, le gouvernement fédéral resserre sa politique d'immigration (Section 2). Le niveau de son intervention sur la diversité linguistique et culturelle n'avait pas pour autant diminuer (Section 2). Il n'y aurait donc pas de lien direct établi entre les réformes de la politique d'immigration du gouvernement fédéral et le niveau ou l'intensité de son intervention sur la diversité linguistique et culturelle. Ou s'il existe, ce lien est relativement faible (Section 2).

La troisième hypothèse est le gouvernement fédéral pérennise la tradition du Canada comme une terre d'accueil. Selon cette hypothèse, le programme du multiculturalisme est un développement du réflexe d'inclusion du Canada (Section 2.1.4). Elle est la plus plausible au regard de l'intérêt du gouvernement sur le pluralisme et le multiculturalisme (Section 2.2.3). Ses risques sont l'émergence de nouvelles formes de discrimination, l'accueil des nouveaux arrivants qui n'adhèrent pas aux valeurs multiculturelles; la persistance ou la résistance des formes de racisme existantes, la diversification des attitudes discriminatoires (Jedwab, 2014; Kymlicka, 2016; Berry, 2014; Berry, 2013).

Lors de l'utilisation de la théorie proposée, il faudrait aussi considérer les priorités du gouvernement fédéral et l'environnement international (Section 4.1). Ces deux éléments peuvent affecter le développement du programme du multiculturalisme dans un sens comme dans l'autre.

Au terme de l'élaboration de cette théorie, il ressortait que les risques associés aux deux dernières hypothèses retrouvent les idées des auteurs dont les écrits structurent la problématique que posent le programme du multiculturalisme et son alignement à la politique canadienne du multiculturalisme (Section 2). Plus encore, les risques associés à la troisième hypothèse s'alignent aux indicateurs de notre

démarche (Section 4.3.4). De là, nous avons pensé utiliser notre modèle. La Section 5 présente la démarche suivie lors de cette application.

5. Affirmation de la contribution du programme du multiculturalisme en 2017

5.1 Théorie de changement et modèle logique du programme du multiculturalisme

En 2017, la théorie de changement du programme du multiculturalisme et son modèle logique sont sensiblement les mêmes que ceux l'on retrouve dans le document de demande de renouvellement du programme du multiculturalisme en 1999 et dont les modèles d'intervention sont présentés à l'annexe 4 de ce rapport (voir aussi Section 2.1.2). Leur différence se trouve au niveau des risques identifiés à la troisième hypothèse présentée plus haut (Section 4.4.2). Ces risques sont moins perceptibles dans le débat sur le multiculturalisme canadien jusqu'aux années 2000. Ils surgissent et s'amplifient d'un jour à l'autre. Ils sont les thèmes émergents du débat canadien sur le multiculturalisme au 21^e siècle (Jedwab, 2014).

5.2 Résultats de cette intervention, un objet du débat multiculturel canadien depuis 1971

Il ressort aussi des écrits recensés que les résultats de l'intervention du gouvernement fédéral sur la diversité linguistique et culturelle sont l'objet du débat canadien sur le multiculturalisme (voir aussi Section 2.2.2).

Le débat multiculturel se veut néanmoins large. Au Canada, il contient deux éléments et trois termes. Il est conceptuel et pratique. Plusieurs chercheurs l'observent dans différents milieux et de différentes façons (Choquet, 2015; Berry, Kalin, & Taylor, 1977; Hansen, 2014; Kymlicka, 2016; Kymlicka, 2014; Gatner, 1985).

L'« égalité de toutes les cultures que l'on retrouve au Canada, qu'elles se soient implantées récemment ou il y a longtemps » est le premier élément du débat canadien sur le multiculturalisme. Il est l'un de ses principes fondamentaux et, le plus important (Choquet, 2015; GC, 2017; Gatner, 1985; Jedwab, 2014). Le second élément du débat multiculturel au Canada est l'« accessibilité ». Cette dernière est aussi un principe fondamental du multiculturalisme.

L'accessibilité vise à « permettre à chacun de participer pleinement à l'affirmation de son identité personnelle et donc au développement de son statut de citoyen canadien » (Gatner, 1985). Comme second élément de débat, cette accessibilité est un principe qui souligne que « tous les Canadiens ont des obligations et des responsabilités dont ils ne peuvent s'acquitter que dans un contexte d'égalité des chances et de libre accès aux services nécessaires pour renforcer leurs cultures respectives, lesquelles à leur tour forment la culture canadienne et renforcent la mosaïque » (Gatner, 1985).

Sur le plan conceptuel, au cours des années 70, « multiculturalisme » remplace « pluralisme ethnique » (Gatner, 1985; Choquet, 2015, pp. 33-104). Sur le plan pratique, le débat multiculturel canadien se fonde sur un « partage de culture ». Ce partage de culture se traduit sur le plan théorique par : « les minorités ethniques ne vivent pas seulement dans leurs propres enclaves, pas plus qu'elles n'encouragent les autres

à rester dans les leurs : elles préfèrent plutôt partager leur culture avec d'autres groupes de leur collectivité » (Gatner, 1985). De façon factuelle, le partage de culture se traduit par la « mutualité de partage » (Gatner, 1985; Kymlicka, 2014; Kymlicka, 2016).

Le partage mutuel des cultures vise à renforcer les principes de l'égalité et de l'accessibilité (Kymlicka, 2015; Gatner, 1985). Il permet aussi aux adhérents (ou adeptes) aux principes du multiculturalisme de « devenir plus conscients des traits qu'ils ont en commun » (Gatner, 1985).

Les trois termes du débat canadien sur le multiculturalisme sont alors (1) le « multiculturalisme comme un concept » ; (2) la « pratique multiculturelle comme une théorie » ; et (3) le « vivre-ensemble comme la traduction en actes de cette théorie ». Leur lien est la « diversité linguistique et culturelle ».

L'articulation du débat canadien sur le multiculturalisme suggère que la diversité culturelle et linguistique est à la fois un thème et un sujet de recherche, une source de divergence des points de vue des Canadiens depuis plus de 40 ans et, un fondement du (besoin du) programme du multiculturalisme. Au final, les divers aspects de cette diversité culturelle et linguistique, par ailleurs, objet du programme du multiculturalisme, posent le problème de la mesure de la contribution de ses activités à la construction d'une société canadienne inclusive. De là, affirmer la contribution du programme du multiculturalisme devient une façon de participer au débat sur le multiculturalisme canadien.

5.3 Affirmer la contribution du programme du multiculturalisme, une façon de participer au débat

Le style de rédaction de plusieurs auteurs porte à croire que leurs travaux sont des contributions au débat multiculturel. Leurs travaux suggèrent par ailleurs que les activités du programme du multiculturalisme portent sur les « sujets débattus », les « tendances du débat » et la « qualité des participants au débat »⁴³.

En fait, nous avons noté que le premier sujet débattu est la liberté de choix d'un individu (Choquet, 2015). Théoriquement, un « individu a le droit naturel de choisir la culture dans laquelle il se sent le plus à l'aise, pourvu qu'il n'empiète pas sur les droits et les libertés des autres » (Gatner, 1985). Dans les faits, cette liberté de choix individuel veut dire :

« [...] certaines personnes choisissent un style de vie qui leur permet de garder beaucoup de coutumes de leur culture ancestrale. D'autres préfèrent s'éloigner de leurs valeurs ancestrales et vivre une existence plus cosmopolite. D'autres aussi peuvent adopter la culture d'un groupe entièrement différent du leur. Par conséquent, le choix culturel et la liberté personnelle qui est à

⁴³ « Sujets débattus », « tendances » et « participants » sont employés au sens large. Ils sont néanmoins visualisés à partir du contexte canadien. Par exemple, quand nous parlons de « premier » et « second » sujet débattu. Mais, « sujets débattus » renvoie à l'intérêt que les chercheurs, les étudiants, les gouvernements (dont celui du Canada), les organisations non gouvernementales, la société civile, etc. accordent à la diversité linguistique et culturelle.

son origine, constituent le fondement d'une société pluraliste, selon les praticiens de la politique du multiculturalisme » (Gatner, 1985).

Au Canada, le second sujet du débat sur le multiculturalisme est la coïncidence (ou non) de l'intérêt du gouvernement fédéral pour la protection des droits de la personne et des libertés civiles au moment de l'adoption d'une politique du multiculturalisme (Choquet, 2015).

Nous avons remarqué - s'agissant des tendances du débat sur le multiculturalisme, que les critiques pensent que le multiculturalisme accentue les inquiétudes au sujet du racisme et exacerbe les conflits (Jedwab, 2014; Sheena, 2012). Dans le contexte canadien, les adeptes aux principes multiculturels disent ne pas connaître de « racisme beaucoup plus violent qui a existé au Canada lorsque l'homogénéité et l'uniformité étaient la règle » (Gatner, 1985; Jedwab, 2014; Ryan, 2014).

Nous avons observé que les tendances sur le débat multiculturel ne sont pas tranchées au Canada. Mais qu'elles y sont alimentées par des individus et par des personnes morales, et que ces participants au débat multiculturel se recrutent dans toutes les sphères de la société canadienne. Nous avons aussi noté que le milieu de travail et la vie en communautés sont des terrains d'observation de la manifestation de ce débat.

Pourtant, le contenu de l'affirmation de la contribution du programme du multiculturalisme devrait ressortir les éléments qui justifieraient le besoin continu du programme du multiculturalisme et sa pertinence (Section 3). C'est qu'en réalité, plusieurs auteurs, notamment ceux dont les travaux sont cités dans cette section, semblaient vouloir « affirmer la contribution du programme du multiculturalisme ». Mais leurs démarches semblaient se heurter aux charges philosophique et politique du « multiculturalisme ». Cette notion, par ailleurs mot-clé de cette intervention du gouvernement fédéral, est aussi socialement construite et très dynamique. Il en est de même des concepts qui l'entourent et tous leurs synonymes. Leur opérationnalisation exige un effort de définition et surtout d'abstraction, et donc assez de temps. Au vu de ce qui précède, notre sentiment, lors cette recension d'écrits sur le multiculturalisme, était de participer au débat sur le multiculturalisme un peu comme l'ont fait Joe Gatner (1985) et John Biles (2014).

6. Notre résultat de recherche, une participation au débat multiculturel canadien

6.1 Fondement et orientation de notre participation

Notre participation au débat actuel sur le multiculturalisme au Canada était une appropriation de la notion de réflexe d'inclusion du Canada et son examen à l'aide de la double relation⁴⁴ du programme du multiculturalisme avec la politique canadienne du multiculturalisme.

Nous avons considéré la politique canadienne sur le multiculturalisme comme visant à apporter une solution au risque d'exclusion des groupes ethniques minoritaires vivant au Canada et avons adossé théoriquement notre réflexion sur les travaux de John Berry (2014) et empiriquement sur ceux de John Biles (2014). Nos arguments de débat sont les points de vue des auteurs des écrits recensés.

Cette orientation trouve sa pertinence dans le fait que John Biles (2014) dégage les éléments de besoin continu et de pertinence du programme du multiculturalisme. Ses travaux suggèrent même les prochaines étapes de cette intervention du gouvernement fédéral (pp. 36-38). Lesquelles pourraient correspondre au (développement du) programme du multiculturalisme après l'évaluation en cours.

6.2 Thème de participation, sujet abordé et problématique traitée

Le thème de notre participation est l'évolution du débat canadien sur la diversité linguistique et culturelle et la façon dont le Gouvernement du Canada gère ce débat depuis la révision de son cadre en 1971. Nous y abordons l'existence du débat identitaire au Canada depuis les Plaines d'Abraham. Ce sujet est aussi connu sous l'appellation de revendication identitaire au Canada. Nous avons traité la problématique de la reconnaissance d'une identité distincte aux groupes ethniques minoritaires et leur acceptation et intégration par les groupes ethniques français et britanniques à partir du milieu des années 60.

6.3 Mode et arguments de participation

Nous avons fait dialoguer les auteurs à l'aide des extraits de leurs travaux en fonction de nos centres d'intérêt définis par les lignes d'enquête de notre recherche (Annexe 1). Nos arguments de débat avaient été rassemblés de trois façons. Nous avons d'abord exploré le « débat canadien sur le multiculturalisme au Canada » à l'aide des définitions de « programme du multiculturalisme », « multiculturalisme au Canada », « multiculturalisme canadien », « politique canadienne du multiculturalisme » et « loi sur le multiculturalisme canadien ». Nous avons ensuite exploré les différents liens entre ces cinq notions clés au débat multiculturel au Canada. Enfin, nous avons approfondi les relations qui nous paraissaient

⁴⁴ Les relations théorique et opérationnelle qu'entretient le programme du multiculturalisme avec la politique canadienne du multiculturalisme s'établissent autour de la considération d'une politique (publique) comme « la réponse du système politico-administratif à un état de la réalité sociale jugé politiquement inacceptable » (Knoepfel, Larrue, Frédéric, & Savard, 2015, p. 37).

pertinentes. C'est le résultat de l'approfondissement des relations pertinentes des cinq mots-clés que nous avons présenté à la DSE.

6.4 Éléments à prendre en compte à la lecture de notre point de vue

Nos idées sont des affirmations et/ou hypothèses, parfois des interrogations qui devraient être confrontées aux résultats d'autres recherches. Tout comme ces autres recherches pourront trouver et/ou apporter des éléments de réponse à nos interrogations et/ou aux leurs⁴⁵. Ceci se justifie par le fait que notre argumentaire résulte des observations réalisées par des tiers.

Par ailleurs, lors de la recherche de nos arguments, nous avons opéré des tris qui avaient probablement laissé de côté des travaux qui pouvaient ajouter de la valeur à notre participation.

Cette autre insuffisance est due, entre autres, au volume relativement relevé de la documentation sur le multiculturalisme et à notre choix des travaux collectés. En fait, nous avons retenu les travaux qui ressortent une certaine rigueur méthodologique - collecte des données et traitement de l'information.

Les travaux sans section méthodologique ou qui les présentent sans respecter notre critère de qualité étaient exclus pour la suite de notre démarche. Nous avons aussi cherché l'information la plus récente et confronté différentes sources pour la même information.

Nous avons néanmoins privilégié l'information d'origine institutionnelle (gouvernement fédéral) dans la présentation des faits. Ces derniers étaient discutés en priorité à l'aide des travaux des auteurs de renommée établie. Les données factuelles (et chiffrées ou statistiques) de notre participation proviennent aussi des travaux des étudiants des cycles supérieurs.

6.5 Point de vue remis à la Direction des services d'évaluation

Le point de vue remis à la DSE le 13 septembre 2017, ci-après nommé, deuxième version de notre rapport de recherche, est un document de 60 pages. Il compte sept sections, une liste de références et trois annexes. Sa section introductive⁴⁶ présente le thème de la revue de littérature et la problématique traitée. Elle débute par une terminologie et le contexte de la recherche. On y trouve aussi les méthodes et techniques de recherche, de collecte et d'analyse de données et, les limites de recherche et mesures d'atténuation. Elle se termine par une présentation du contenu de notre rapport de recherche⁴⁷. Ses sections 1 à 5 présentent les circonstances d'implantation du programme du multiculturalisme, la

⁴⁵ Nous pensons notamment à une revue documentaire, aux études de cas, à une autre revue de littérature et à une revue de presse (ou analyse de médias).

⁴⁶ Cette section est en réalité la version très allégée de ce rapport de stage conçu selon le canevas qui nous avait été remis par le Bureau de stage. Il diffère du modèle de présentation de rapport de la DSE.

⁴⁷ Son titre est « Literature Review in Support of the Evaluation of the Multiculturalism Program »

politique canadienne du multiculturalisme et la loi sur le multiculturalisme canadien, les objectifs du gouvernement fédéral par rapport au multiculturalisme au Canada, les principaux développements du programme du multiculturalisme de 1988 à 2012 et le contexte actuel du programme du multiculturalisme. Cette section présente le débat multiculturel de 2012 à 2017 avec ses manifestations.

La Section 6 de cette revue de littérature résume la démarche suivie. On y trouve les principaux constats des écrits recensés par lignes d'enquête (Annexe 5).

6.6 Sources, références et mode de traitement de nos arguments de débat

Nos principales sources d'informations sont composées du discours du Premier Ministre Pierre Elliot Trudeau du 08 octobre 1971, quatre contributions du *Bulletin d'information* de la Division des affaires politiques et sociales de la Bibliothèque du Parlement, quelques contributions tirées de *The Multiculturalism Question, Debating Identity in 21-st Century Canada* de Jack Jedwab (2014), de l'interrogation de Sabine Choquet en 2015 sur le caractère antagoniste de l'identité nationale et du multiculturalisme et de l'introduction générale de *Multiculturalism and Religious: Canada and India* de Beaman & Sikka, 2014 (pp. 3-32). Plusieurs articles scientifiques, travaux universitaires et rapports gouvernementaux et non gouvernementaux avaient été mis à contribution pour étayer nos propos.

Cette documentation avait été obtenue à l'aide des mots-clés suivants : «pluralisme, religion», «ethnicité», «valeur», «inter culturalisme», «identité», «pleine participation», «intégration», «cohésion sociale», «multiculturalisme et diversité religieuse», «racisme et discrimination», «intégration au marché du travail», immigration après Métropolis», «multiculturalisme et sécurité», «l'avenir du multiculturalisme», »multiculturalisme et peuples autochtones», «groupes vulnérables: les femmes et les jeunes (deuxième génération)», «caractéristiques de la formation d'une collectivité ethnique», «multiculturalisme et exécution des services», «multiculturalisme et canada», «multiculturalisme, canada et gouvernement», «multiculturalisme, canada, gouvernement et priorités», «multiculturalisme, canada, gouvernement et actions».

Les écrits obtenus avaient été classés en « articles scientifiques/travaux universitaires », « rapports » et « autres ». Les extraits pertinents avaient été consignés dans un classeur Excel et organisés par ligne d'enquête. Une feuille de ce classeur organise les extraits consignés par auteur, année de publication, titre du document, ligne d'enquête, page et observation. Cinq autres feuilles de ce classeur contiennent chacune des extraits consignés par auteur, année de publication, titre, type de documents et page. Dans la catégorisation de ces données « livres/chapitres de livres » désigne les livres ou leurs sections. Ce sont des livres empruntés à la bibliothèque de PCH. Nous avons résumé les propos de leurs auteurs et/ou extraits certains passages pertinents. Cette base de données accompagne le rapport remis à la DSE.

7. Expérience de stagiaire en évaluation de programme

7.1 Séjour à la Direction des services d'évaluation de Patrimoine canadien

A la DSE, nous avons participé en moyenne à deux réunions de travail par semaine. Certaines d'entre elles sont « réglementaires ». C'est le cas des réunions de coordination administrative⁴⁸. Elles se tiennent le lundi ou le mardi et durent environ 20 minutes.

Organisés par la Directrice, ces réunions sont une présentation du bilan des activités de la semaine écoulée et celle des priorités de la semaine débutante. Après le mot de bienvenue de la Directrice, la parole est donnée aux participants de gauche à droite ou inversement à partir de la position géographique de la Directrice. Chacun présente le projet sur lequel il travaille, les réalisations de la semaine écoulée et les activités prévues pour la semaine. Ceux qui rencontrent des difficultés (d'ordre professionnel) ou qui désirent partager leur expérience, le font lors de ces rencontres.

Nous avons aussi participé aux réunions d'équipe de l'évaluation du programme du multiculturalisme sur une base hebdomadaire, mais très flexible. Le jour de réunion changeait selon la disponibilité de la majorité des membres.

Ces rencontres d'équipe étaient des occasions de partage de nos résultats de recherche, de discussions de nos approches de travail et de présentation de la prochaine étape de notre démarche.

En marge de ces rencontres, nous avons beaucoup discuté de façons formelles et informelles avec notre encadreur de stage. Ces rencontres nous avaient permis de bien cerner le besoin de la DES et de nous ajuster en conséquence.

Vers la fin de notre de notre séjour à la DSE, nous avons appuyé la revue documentaire et assisté à trois entrevues avec le programme à titre d'observateur. Les informations qui ressortaient des documents que nous avons lus et les propos que nous avons entendus rejoignaient plusieurs constats des écrits que nous avons recensés.

7.2 Adaptation constante à l'équipe d'évaluation du programme du multiculturalisme

Ajuster nos méthodes et outils de travail à l'équipe d'évaluation du programme du multiculturalisme avait été notre défi. En fait, notre mandat suggérait deux approches. La première était une analyse des actes de mise en œuvre de la politique canadienne du multiculturalisme. Cette approche est offerte par le lien très étroit entre le programme du multiculturalisme et la politique canadienne du multiculturalisme. Elle aurait permis de gagner du temps parce que plus directe. Mais, elle aurait passé sous silence certaines subtilités des principaux développements du programme du multiculturalisme

⁴⁸ Elles y sont nommées « stand-up meeting ».

depuis 1988 et probablement les « thèmes émergents du débat canadien sur le multiculturalisme »⁴⁹. La présentation de cette approche avait été accueillie de façon mitigée. Notre encadreur souhaitait voir les différents vecteurs et facteurs de développement du programme dans leur contexte. Elle nous avait présenté la matrice d'évaluation du programme du multiculturalisme à cette même occasion.

L'utilisation de la théorie du changement exigeait plus de temps, notamment parce qu'il fallait élaborer une théorie du programme valide. Au vu de la documentation relativement abondante sur le multiculturalisme, de la période devant être couverte et où les éléments de pertinence sont contenus dans le concept clé du programme, la tâche s'annonçait plutôt énorme et assez délicate, parce que nécessitant une orientation sur les sujets à privilégier.

Nous avons proposé de garder les éléments théoriques du rapport final en arrière-plan, après leur présentation verbale afin de produire un document d'une quarantaine de pages environ. En précisant qu'un lecteur non averti trouverait certaines affirmations vagues. Et que certaines d'entre elles pourraient être mal comprises ou incomprises par ceux qui sont censés utiliser le résultat de notre recherche. Le rapport final sera un résumé (au sens strict) de tous les écrits consultés.

Pour atténuer ce risque, nous avons mis à la disposition des autres membres de l'équipe d'évaluation du programme du multiculturalisme, les principaux articles et un classeur Excel détaillant notre démarche. Cette mesure visait aussi à faciliter notre communication et les échanges qui suivaient la présentation de nos résultats de recherche.

L'effet de cette autre mesure fut aussi mitigé au regard de la qualité des échanges pendant les rencontres d'équipe. La charge de travail à la DSE en serait une explication. Nous avons contourné cette autre difficulté en répondant le plus clairement possible aux demandes d'informations qui nous étaient adressées.

⁴⁹ Ces thèmes sont un élément du contexte actuel du programme du multiculturalisme.

Conclusion

Dans ce rapport, nous avons voulu restituer les étapes de la démarche qui nous avait permis de rédiger un rapport de recherche visant à soutenir l'évaluation du programme du multiculturalisme. Ce faisant, nous avons d'abord présenté le contexte de notre séjour à la DSE et la problématique que nous avons identifiée relativement aux termes de références de notre mandat. Ensuite, nous résumons les éléments théorique et méthodologique de notre démarche. Ces aspects théoriques sont suivis par un résumé théorique de notre résultat de recherche et par une présentation de notre expérience de stagiaire en évaluation de programme.

Ce que l'on peut en retenir est que, nous avons été commis pour réaliser une revue de littérature et l'utilisation du modèle présenté dans le guide méthodologique du Secrétariat du conseil du trésor de 2012 pour les programmes de subventions et de contributions ne s'adapte pas au programme du multiculturalisme. Toutefois, sa critique à l'aide du modèle théorique intégré nous a permis d'élaborer une théorie de changement adaptée et de la valider à l'aide des écrits recensés.

Notre approche est influencée par les travaux de John Biles. Elle se heurte aussi à la définition du multiculturalisme (Voir Lexique). Cette notion qui est aussi centrale à cette intervention du gouvernement fédéral est socialement construite et très dynamique, dans sa relation avec l'identité nationale (Choquet, 2015). Toutes choses qui, mises en commun, complexifient et rendent délicate l'affirmation de la contribution de ce programme.

Ainsi, au lieu de parler d'une contribution des activités du programme du multiculturalisme à la construction d'une société canadienne inclusive depuis le début des années 70, nous préférons parler d'une participation au débat canadien sur le multiculturalisme.

Lexique

Théorie du changement. En évaluation de programme, la **théorie du changement** est une approche d'évaluation axée sur la théorie (Rogers, 2014; Laing & Todd, 2015). Fulbright-Anderson, Kubisch, & Connell (1998) la définissent comme une étude systématique et cumulative des liens entre les activités, les résultats et le contexte de l'initiative⁵⁰.

Soutenir est un verbe transitif. Il provient du latin populaire *sustenire* et du latin classique *sustinere* et signifie « empêcher quelqu'un, un groupe de faiblir, lui permettre de se maintenir en lui procurant une aide, un réconfort etc. ». Ses autres synonymes sont « conforter », « encourager » et « réconforter » (Anonyme, 2017). C'est dans cette logique que nous parlons de « soutenir le projet d'évaluation du programme du multiculturalisme ». Nous collectons des données afin d'appuyer l'*examen* du *besoin continu* et l'*évaluation* de la *pertinence* du programme du multiculturalisme. Appuyer est synonyme de **soutenir**.

Examen et **évaluation** se rapprochent par leurs définitions. Ces notions sont d'abord une « collecte et [une] analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-être, le mérite ou la valeur » (GC, 2017). Toutefois, « évaluation » se rapporte à la **pertinence** et « examen » au *besoin continu du programme* (GC, 2017).

Besoin continu d'un programme est la mesure dans laquelle ledit programme continue de répondre à un « besoin démontrable » et est adapté aux besoins des Canadiens (SCT, 2016). Sa **pertinence** est la « mesure dans laquelle (...) [un programme] répond ou est réceptif à un besoin démontrable » (GC, 2017).

Programme est un ensemble de « services et [d'] activités - pris séparément ou en groupe - ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services » (GC, 2017). Le Secrétariat du conseil du trésor distingue plusieurs types de programmes, parmi lesquels, les programmes de subventions et de contributions.

Programme de subventions et de contributions est « tout programme de versement de subventions ou de contributions à un ou plusieurs bénéficiaires sur des sommes affectées par une loi de crédits et la gestion vise la réalisation d'un objectif commun » (GC, 2017). Cette définition s'applique aussi au programme du multiculturalisme (voir Section 2.1.2).

⁵⁰ Traduction libre de « a systematic and cumulative study of the links between activities, outcomes and context of the initiative » (Laing & Todd, 2015)

Pluralisme est un nom masculin pluriel. Il désigne un système qui reconnaît « l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc. [et l'] existence même de ces courants de pensée » (Anonyme, 2017).

Multiculturalisme est un nom masculin. Il désigne d'une part la « coexistence de plusieurs cultures, souvent encouragée par une politique volontariste » et d'autre part, le « courant de pensée américain qui remet en cause l'hégémonie culturelle des couches blanches dirigeantes à l'égard des minorités (ethniques, culturelles, etc.) et plaide en faveur d'une pleine reconnaissance de ces dernières » (Anonyme, 2017).

« Multiculturalisme » est synonyme à « pluralisme ethnique », « diversité linguistique et culturelle », « diversité de la population canadienne » ou « diversité de la société canadienne » dans une orientation vers le « débat (identitaire) ». Il l'est aussi à « pluralisme » lorsque ce débat est orienté vers la programmation, la politique ou la législation. Par exemple « programme du multiculturalisme », « politique du multiculturalisme », « loi sur le multiculturalisme ». Quand, ce débat renvoie à sa pratique ou à sa manifestation (mise en œuvre des principes ou de la théorie du multiculturalisme), « multiculturalisme » est synonyme de « multiculturel ». C'est le cas des « pratiques multiculturelles » qui renvoient au « partage mutuel des cultures ».

Débat désigne « revendication » et « réclamation ». « Identitaire » est parfois nommé « ethnique » ou « minoritaire » et, lorsqu'associé à « groupes ethniques », il devient « non britannique et français » ou « minoritaires ». Quand « identitaire » qualifie « débat », il est synonyme de « canadien sur le multiculturalisme », « canadien sur le pluralisme ethnique », « multiculturel » et « canadien sur la diversité linguistique et culturelle ».

Modèle d'intervention désigne l'énoncé de l'intervention avec son mécanisme de livraison du service (public) et les dispositifs de suivi et d'évaluation des activités qui s'en rapportent (voir Annexe 4).

Références

- Anonyme. (2017, August 30). *Dictionnaires de français Larousse*. Récupéré sur Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/soutenir/73974>
- Beaman, L. G., & Sikka, S. (2014). Introduction. Dans L. G. Beaman, & S. Sikka, *Multiculturalism and Religious Identity Canada and India* (pp. 3-32). Québec: University Press.
- Berry, J. (2013). Research on multiculturalism in Canada. *International Journal of Intercultural Relations* 37, 663-675.
- Berry, J. (2014). Multiculturalism: Psychological Perspectives. Dans J. Jedwab, *The Multiculturalism Question. Debating Identity in 21st Century Canada* (pp. 225-240). Kingston: School of Policy Studies. Queen's University.
- Berry, J., Kalin, R., & Taylor, D. (1977). *Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada*. Ottawa: Department of Supply and Services.
- Bertrand, J. (2016). Canadian Multiculturalism Policy. *Challenges and New research. Multiculturalism Series, Part 3 of 4*.
- Biles, J. (2014). The Government of Canada's Multiculturalism Programm: Key to Canada's Inclusion Reflex? Dans J. Jedwab, *The Multiculturalism Question Debating Identity in 21st-Century Canada* (pp. 11-52). Kingston: School of Policy Studies, Queen's University.
- Boily, A. (2017). *Des peuples fondateurs au pluralisme : Comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes?* Ottawa: Ecole d'études politiques. Faculté des sciences sociales. Université d'Ottawa.
- Bourdieu, P. (1980). L'identité et la représentation: éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région. *Actes de recherche en sciences sociales. Vol. 35*, pp. 63-72.
- Chabot, D.-M. (2015, Septembre 4). Harper: l'humanitaire sans le militaire, "ce n'est pas une politique canadienne". *Élections Canada 2015*. Radio Canada.
- Choquet, S. (2015). *Identité nationale et multiculturalisme: deux notions antagonistes?* Paris: Classiques Garnier.
- CIC. (2012). *Évaluation du programme du Multiculturalisme*. Ottawa: Division de l'évaluation.
- Courtois, S. (2007). La politique du multiculturalisme est-elle compatible avec le nationalisme québécois. *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, 53-72.
- D'Aoust, A.-M., Bonnefant, C., Djerroud, S., Guerry, L., Lebedeva, A., Ricardo, R., & Thibault, A. (2017). *L'immigration de conjoint-e-s au Canada: Synthèse historique et enjeux contemporains des politiques d'immigration canadiennes*. Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Dewin, M. (2013, May 14). Canadian Multiculturalism. *Political and Social Affairs Division. Library of Parliament*.
- DSE. (2017). *Plan d'évaluation ministériel 2017-2018 à 2021-2022*. Gatineau: Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles. Patrimoine canadien.
- Fondation Action Canada. (2016). *Les obstacles à l'appartenance: Pavez la voie à une inclusion plus harmonieuse des immigrants*. Fondation Action Canada.

- Gatner, J. A. (1985). Canadian Multiculturalism: The Development of Federal Policy. *Political and Social Affairs Division. Library of Parliament.*
- GC. (2017, Juillet 03). *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Récupéré sur Site web de la législation (justice): <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-18.7/>
- GC. (2017, August 30). *Résultats, Politique sur les*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=31300§ion=html>
- Griffith, A. (2013, June). Resetting Citizenship and Multiculturalism. *Optium online. Vol 43. Issue 2.*
- Griffith, A. (2015, September 28). Multiculturalism: Getting the Balance Right. *Policy Options, The public forum for public Good.*
- Griffith, A. (2015, October 29). The conservative legacy on multiculturalism: more cohesion, less inclusion. *Policy Options. The public forum for the public Good.*
- Hansen, R. (2014). Assimilation by Stealth: Why Canada's Multicultural Policy is really a Repackaged Integration Policy. Dans J. Jack, *The Multiculturalism Question. Debating Identity in 21st Century Canada* (pp. 73-88).
- House of Commons. (1971, October 8). Announcement of implementation of Policy of Multiculturalism within bilingual Framework. *Canadian Culture.*
- Jedwab, J. (2014). Introduction. Dans J. Jedwab, *The multiculturalism Question. Debating Identity in 21st century Canada* (pp. 1-10). Kingston: School of Policy Studies Queen's University.
- Jedwab, J. (2014). *The Multiculturalism Question: Debating Identity in 21st Century Canada*. Kingston: School of Policy Studies. Queens University.
- Knoepfel, P., Larrue, C., Frédéric, V., & Savard, J.-F. (2015). *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Québec: PUQ.
- Kymlicka, W. (2014). *The Essentialist Critique of Multiculturalism: Theories, Policies, Ethos*. Online: Working paper. European University Institute. Robert Shuman Centre for Advanced Studies. Global Governance.
- Kymlicka, W. (2016). Solidarity in diverse societies: beyond neoliberal multiculturalism and welfare chauvinism. *Comparative Migration Studies.*
- Laing, K., & Todd, L. (2015). *Theory-based Methodology: Using theories of change for development, research and evaluation*. Newcastle: Research Centre for Learning and Teaching. Newcastle University.
- Mayne, J. (2001). Addressing attribution through contribution analysis: Using performance measures sensibly. *Canadian Journal of Program Evaluation, 16 (1), 1-24.*
- Partner, S. M. (2012). Theory-based Approches for Pratical Evaluation. *Annual Learning Event*. Ottawa: Canadian Evaluation Society/Performance Management Network Inc.
- PCH. (2006). *Summative Evaluation of the Multiculturalism Program*. Gatineau: Evaluation services, Corporate Review Branch.
- Rogers, P. (2014, Septembre). Théorie du changement. *Notes méthodologiques. Evaluation d'impact n°2.*

- SCT. (2012). *Approches d'évaluation axées sur la théorie: concepts et pratiques*. Ottawa: Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Winter, E. (2014). Multiculturalism in the 1990s: The Smallest Common Denominator in Defining Canadian National Identity. Dans J. Jedwab, *The Multiculturalism Question. Debating Identity in 21rst Century Canada* (pp. 53-72). Kingston-Ottawa: School of Policy Studies Queen's University.

Annexes

1. Termes de référence de notre mandat

Relevance

A retrospective analysis which will involve researching and analyzing the evolution of the multiculturalism initiative since its inception to the present day and the preparation of an analytical paper detailing findings.

Key lines of inquiry can include:

- Original intent of the Multiculturalism policy and Multiculturalism Act
- Context at the time the Act came into force
- Key developments since 1988
- Current context
- Description of the evolution of federal objectives and activities under the Act in response to the evolving context

2. Modèles d'intervention sur la diversité culturelle et linguistique

Gatner (1985) ressort le premier mécanisme d'intervention du gouvernement fédéral sur le pluralisme ethnique. Son énoncé comporte « quatre points principaux » (, p. 8). Son modèle comprend un ministère (fédéral), un secrétariat d'État, une direction, six programmes, essentiellement des subventions (pp. 10-11) et des organismes consultatifs dont le Groupe de travail sur l'unité canadienne, le Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme et le Comité Applebaum-Hébert.

On trouve un mécanisme dans le rapport d'évaluation sommative du programme du multiculturalisme (PCH, 2006, pp. 3-12). Son énoncé contient « cinq objectifs particuliers [...] quatre priorités dans le cadre des trois objectifs stratégiques » (p. 5). Son modèle implique le ministre du Patrimoine canadien, le ministre d'État au multiculturalisme, les fonctionnaires de l'administration centrale et des régions, la collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les administrations provinciales, municipales et autochtones, les collectivités et les organisations communautaires (sans but lucratif), les institutions publiques (écoles, universités, médias, hôpitaux), les organisations et associations professionnelles et de métiers, les entreprises privées (réalisant des projets sans but lucratif) et les organismes de recherche (PCH, 2006, pp. 7-8).

Le rapport d'évaluation du programme du multiculturalisme de 2012 (CIC, 2012) présente aussi un mécanisme d'intervention (pp. 1-2). Son énoncé comporte sept objectifs (p. 1) et son modèle (pp. 1-2) implique « plusieurs directions générales de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), dont la Direction générale de la citoyenneté et du multiculturalisme (DGCM), la Direction générale de la gestion du programme d'intégration (DGGPI) et la Direction générale des communications » (p. 2). Les activités (d'intervention) «sont associées aux volets de la participation aux discussions internationales, de l'éducation du public et de promotion, et des institutions» (p. 2), l'administration de Inter-Action, «le volet de subventions et contributions qui verse des fonds à l'appui de projets et d'activités qui contribuent aux trois objectifs du programme [...] et le soutien de la Direction générale de la recherche et de l'évaluation (DGRE) pour répondre aux besoins en recherche du programme» (p. 2).

S'agissant des dispositifs de suivi et d'évaluation des activités, de Gatner (1985), le « ministre d'État au multiculturalisme [...] est responsable auprès du Premier ministre et de ses collègues » (p. 15). Au sein du ministère, lui et son « personnel communiquent et collaborent avec tous les secteurs de l'État ainsi qu'avec les corps intermédiaires » (p. 15). Au quotidien, le « personnel effectue les recherches appropriées, traite les demandes de renseignements et conseille le Ministre » (p. 15). Ce dernier « entretient des relations suivies avec les collaborateurs des autres ministres et des députés [...] travaille avec le personnel du Secteur du multiculturalisme pour l'élaboration des politiques et la rédaction des mémoires au Cabinet destinés à appuyer les divers projets de politique, la mise en œuvre de

programmes ou l'organisation d'activités spéciales » (pp. 15-16). Le Comité consultatif canadien du multiculturalisme s'ajoute au précédent dispositif de suivi des activités du multiculturalisme pour leur évaluation. Il est un « organe consultatif, dont les membres appartiennent aux nombreuses communautés culturelles » (p. 18). Venant de divers horizons, les membres de ce comité consultatif « s'expriment dans le cadre de leurs fonctions en tant que des citoyens préoccupés par les défis que présente [...] la mise en œuvre de la politique du multiculturalisme » (p. 18).

Un autre dispositif de suivi et d'évaluation se trouve dans la « mise en œuvre de la politique canadienne du multiculturalisme » (GOC, 2017, pp. 4-7) et les « dispositions générales » (GOC, 2017, p. 7) de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

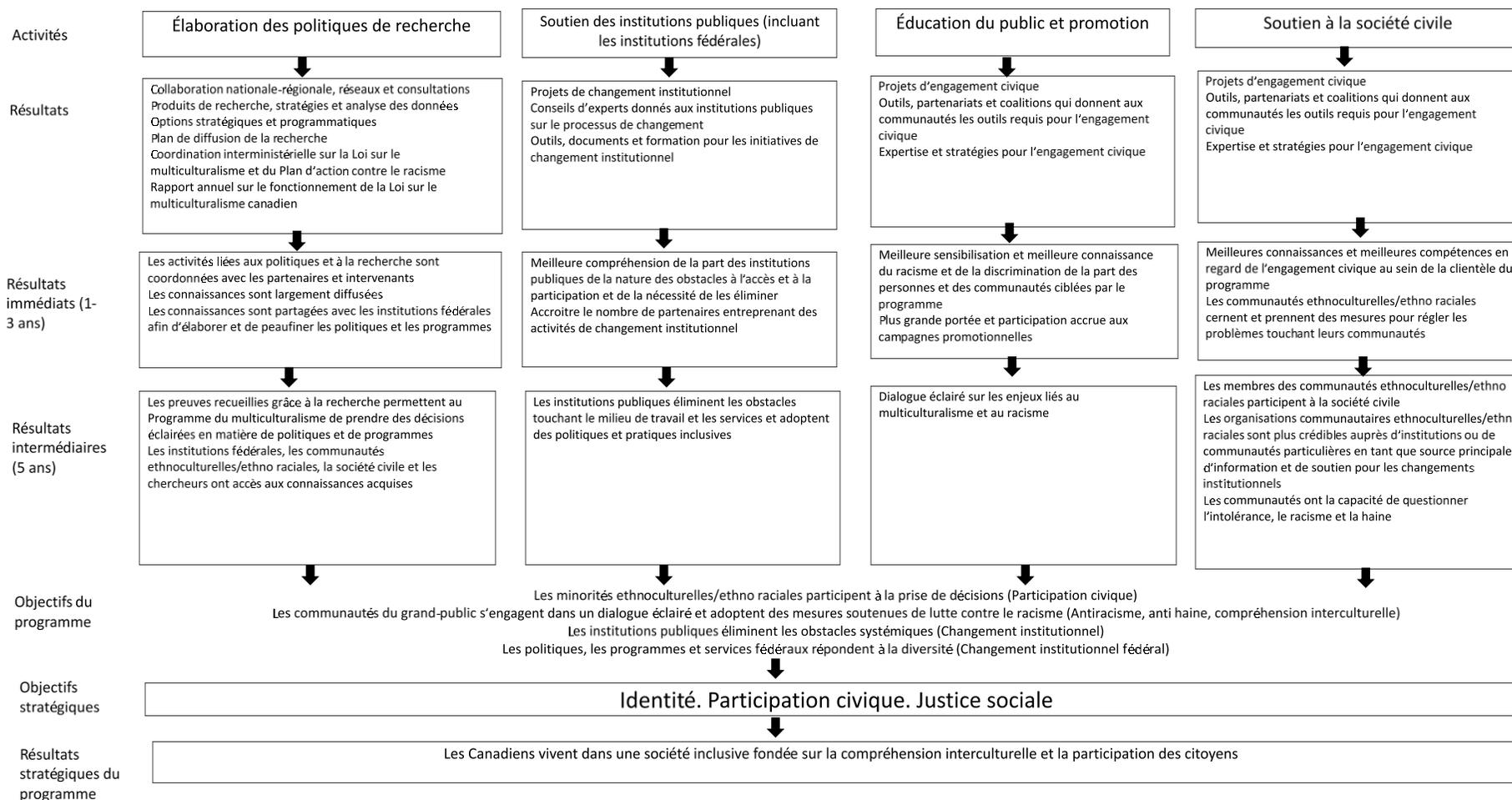
Le suivi des activités du multiculturalisme est une coordination ministérielle. Le ministre fédéral en charge prend les « mesures qu'il estime indiquées pour mettre en œuvre la politique » (p. 5), conclut des accords avec les provinces et avec d'autres pays (pp. 5-6). Les attributions (ou les rôles) des autres ministres fédéraux sont définies dans cette section de la Loi. Il y est enfin prévu un comité « consultatif » (p. 6) dont l'un des rôles est de produire un rapport annuel.

Les (deux) points des « dispositions générales » (p. 7) ressortent le résultat attendu de l'organe de pilotage de la mise en œuvre de la politique canadienne du multiculturalisme. Le second point de ces dispositions, porte sur le suivi qu'exerce un comité parlementaire sur la mise en œuvre du multiculturalisme. Ce comité est « chargé spécialement de suivre l'application de la [...] Loi [sur le multiculturalisme canadien] et d'examiner tout rapport établi en application de l'article 8 » (p. 7).

Enfin, selon cet article 8 de la Loi, « dans les cinq premiers jours de séance de chaque chambre du Parlement, suivant le 31 janvier, le ministre fait déposer devant elle un rapport sur l'application de la [loi sur le multiculturalisme canadien] au cours de l'exercice précédent » (GOC, 2017, p. 7).

3. Modèle logique du programme du multiculturalisme de 1999

Figure 1. Modèle logique du programme du multiculturalisme en 1999



4. Principaux constats par ligne d'enquête

Intention originelle du gouvernement fédéral

En 1971, le gouvernement fédéral semble vouloir préserver la liberté culturelle des Canadiens. Pour Sabine Choquet, l'ambition du gouvernement fédéral est d'« agir sur les représentations collectives de l'identité nationale pour les rendre plus intégratives de la diversité culturelle et engendrer ainsi une plus grande solidarité sociale» (p. 218). Ce que plusieurs d'autres auteurs qualifient de changement de cadre du débat sur le pluralisme ethnique pour celui sur le multiculturalisme. Ce dernier, plus large, viserait la participation de tous les Canadiens à la construction d'une identité nationale solide. Les conditions d'atteinte de cet objectif sont une égalité de chances à tous les Canadiens et un partage mutuel des valeurs entre eux. C'est dans cette perspective que le gouvernement fédéral semble intervenir sur la diversité linguistique et culturelle. Cette intervention, à son implantation vise entre autres à éliminer toutes les formes de discrimination en milieu de travail et dans les communautés. John Biles la voit comme une clé qui aide à comprendre le développement du réflexe d'inclusion du Canada.

Contextes d'élaboration de la politique et de création de la loi sur le multiculturalisme canadien

L'élaboration de la politique canadienne semble superposer l'expérience du gouvernement fédéral en gestion de conflit identitaire, l'accentuation du pluralisme ethnique au Canada depuis le XIX^e siècle, les réformes de la politique d'immigration des années 60 à la réclamation des groupes ethniques non britanniques et français des années 60. Cette revendication des groupes ethniques (minoritaires) vivant au Canada est l'objet de l'enquête de la Commission royale sur l'état du pluralisme ethnique au Canada et l'examen de leur contribution à l'enrichissement culturel du Canada. La Commission royale établit que les groupes ethniques minoritaires peuvent aussi contribuer à l'essor économique du Canada. Les recommandations qu'elle adresse aux ministères et agences du gouvernement fédéral furent toutes acceptées par le Premier Ministre Pierre Elliot Trudeau le 08 octobre 1971 lors de son discours d'annonce de l'implantation d'une politique du multiculturalisme au Canada.

La création de la loi sur le multiculturalisme canadien semble débiter avec la tentative manquée de modification d'un projet de loi sur l'immigration aux années 60 par les groupes non britanniques et français. Au début des années 70, le gouvernement fédéral poursuit les réformes de sa politique d'immigration. Entamées vers le début des années 60, ces réformes augmentent la diversité de la population canadienne et semblent avoir influencé les points de vue des organismes consultatifs dans leur observation du travail de la Direction du multiculturalisme de Multiculturalisme Canada. Points de vue qui auraient ensuite suscité la mobilisation des groupes ethniques minoritaires des années 70 à 80

pour la création d'une loi promouvant le multiculturalisme. Mobilisation qui, associée à la promesse des partis politiques en course aux élections fédérales de 1984, aurait la création du projet de cette loi. Il fut déposé à la Chambre le 1^{er} décembre 1987 et avait été discuté pendant environ une année pour être voté à l'unanimité. La loi sur le multiculturalisme canadien voyait le jour.

Objectifs du gouvernement fédéral par rapport au multiculturalisme

Depuis l'implantation de la politique canadienne du multiculturalisme, le gouvernement fédéral semble poursuivre cinq catégories d'objectifs autour de l'institutionnalisation du multiculturalisme au Canada. En ce sens, il promeut le multiculturalisme et la vision multiculturelle. Ce premier objectif traverse les autres objectifs. Il est secondé par l'encouragement des Canadiens à adhérer davantage à la vision d'une société canadienne multiculturelle. Au début des années 80, le niveau des résultats escomptés de la mise en œuvre de la politique du multiculturalisme semble peu satisfaisant. De là, le gouvernement fédéral aurait opté d'intégrer la politique du multiculturalisme à une loi afin de renforcer entre autres son intervention sur la diversité linguistique et culturelle. Cet objectif semble s'aligner à celui de sa volonté d'offrir à tous les Canadiens la possibilité de participer pleinement à la vie de la société canadienne. En ce sens, son intervention sur cette diversité semble viser l'élimination de toutes formes de discrimination en milieu de travail et dans les communautés. Ces différents objectifs et leur contexte semblent guider les principaux développements du programme du multiculturalisme depuis 1988.

Principaux développements du programme du multiculturalisme après 1988

Les développements du programme à la fin des années 80 sont conduits par les ministères et agences du gouvernement fédéral. Ils sont encadrés par l'article 3 de la loi sur le multiculturalisme canadien. Le préambule et les dispositions transitoires de cette loi définissent les orientations des activités à mener et les obligations des institutions fédérales mandatées pour la mise en œuvre de la politique canadienne du multiculturalisme. Il ressort alors depuis 1988 que le programme du multiculturalisme s'est développé en trois orientations. Desquelles, s'alignent des activités et des actions. Parlant des orientations, on a par exemple la création d'un cadre de travail pour une identité nationale inclusive, la garantie de la pleine participation des Canadiens à toutes les facettes de la vie canadienne et le combat contre la présence de la discrimination et toutes les formes de barrière systémique. Les actions et activités de développement qui se rattachent à ces trois orientations sont la recherche et du développement des connaissances sur le pluralisme ethnique au Canada, la réparation des torts commis à certaines communautés par le gouvernement fédéral, l'expression culturelle qui a permis

l'expansion de la vision multiculturelle, l'éducation citoyenne et l'engagement civique et participation citoyenne.

Contexte actuel du programme du multiculturalisme

La situation actuelle ressemble à une mise à jour du débat canadien sur le multiculturalisme des années 70. La différence entre les deux contextes est la question de sécurité. Cette dernière est moins présente au début des années 70, tout comme aux années 90. Elle prend de l'ampleur aux années 2000 avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Ces derniers auraient influencé (négativement) le point de vue des Canadiens sur le multiculturalisme.

Jedwab (2014) résume le contexte actuel du programme en ces termes:

«[...] surveys conducted by the firm Leger marketing in 2012 and 2013 reveal that some 54 percent of Canadians agree that there is a irreconcilable conflict between Western societies and Muslim societies [...] Similar views are quite certainly held in other immigrant-receiving countries. Security concerns are increasingly evoked in public debates about immigration. The first decade of 21st century has witnessed a growing perception that multiculturalism will offer certain individuals justification for practices that are contrary to the laws of country. Raising this spectre has been effective in fostering attacks on multiculturalism, even though the same criticism might be directed at the freedom-of-religion provisions of the Charter [...]” (p. 3).

Evolution du programme, de la politique et de la loi

Le multiculturalisme est une réalité de la société canadienne. Héritage colonial, il est un concept dont la définition est encore discutée par plusieurs auteurs. Toutefois, celle que proposent John Berry, Rudolf Kalin et Donald Taylor à la fin des années 70 semble avoir été largement acceptée dans les milieux scientifique et universitaire. Les récents travaux (dont notamment ceux de Sabine Choquet, 2015) reviennent encore sur cette définition.

Ce multiculturalisme retient déjà l'attention du gouvernement fédéral au milieu des années 60. La revendication par certains groupes ethniques minoritaires de la reconnaissance officielle de leur identité distincte y aurait contribué. Le gouvernement fédéral approuve cette demande au début des années 70. Le 08 octobre 1971, Pierre Elliot Trudeau, Premier ministre du Canada, annonce l'implantation d'une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue.

À travers cet acte, le gouvernement fédéral souhaite préserver la liberté culturelle des Canadiens en brisant les attitudes discriminatoires et les jalousies culturelles.

La politique du multiculturalisme semblait être le moyen le plus approprié d'atteindre la liberté culturelle des Canadiens et de la préserver. La contribution de tous les Canadiens supporterait cette idée à l'origine de cette politique au niveau fédéral. Cette contribution était même souhaitée par le Premier ministre au moment de l'implantation de cette politique. Elle est aussi le principe qui l'article. En ce sens, Pierre Elliot Trudeau, semblait souhaiter une politique du multiculturalisme forte. Il y voyait le fondement d'une société tolérante notamment si sa création s'appuie sur une confiance initiale au niveau individuel.

Dans ce discours à la Chambre de Communes, Pierre Elliot Trudeau semblait aussi présenter la vision du gouvernement fédéral de la société canadienne. Cette vision - le modèle multiculturel canadien, est un cadre qui vise la « sauvegarde des droits de l'homme, le développement de l'identité canadienne, l'intensification de la participation des citoyens, le renforcement de l'unité canadienne et l'encouragement de la diversification culturelle dans un cadre bilingue ».

La vision multiculturelle devait alors être promue afin de susciter l'adhésion de tous les Canadiens. La politique du multiculturalisme devenait alors un espace de promotion du multiculturalisme canadien et de mobilisation des Canadiens pour susciter leur adhésion à la vision multiculturelle du gouvernement fédéral. Le programme du multiculturalisme est le cadre opératoire des objectifs de la politique canadienne du multiculturalisme que la loi sur le multiculturalisme canadien renforce en 1988.

Un an environ après ce discours, un Ministre junior était nommé pour la coordination des activités du programme du multiculturalisme. En 1974, (la province de) Saskatchewan adopte une politique du multiculturalisme.

De 1971 à 2015, la gouvernance du programme du multiculturalisme fut assurée par quatre départements ministériels. Depuis autonome 2015, elle retournée à Patrimoine canadien après un séjour d'environ sept années à Citoyenneté et Immigration Canada, devenue Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada, cette même automne 2015.

Les objectifs et activités du programme du multiculturalisme se sont ajustés dans un environnement changeant à l'intérieur de la loi sur le multiculturalisme canadien. Les résultats du programme du multiculturalisme sont satisfaisants au regard des conclusions de ses deux évaluations administratives. De nombreux observateurs issus des milieux académiques et universitaires sont néanmoins sceptiques face à cette performance. Plusieurs d'entre eux notent aussi que le programme du multiculturalisme s'adapte relativement bien à un environnement de plus en plus incertain. Cet environnement semble être celui de la construction de l'identité nationale canadienne.